



Comptes publics 2017-2018

Section I

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS et
COMMENTAIRES ET ANALYSE DES ÉTATS
FINANCIERS**



Government of
Northwest Territories

**COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

**SECTION I
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**M. ROBERT C. MCLEOD
Ministre des Finances**

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**M^{me} MARGARET THOM
COMMISSAIRE ADJOINTE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

J'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en conformité avec les articles 37 à 43 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada), L.C. 2014, ch. 2, art. 2 et les articles 34 et 35 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.T.N.-O. 2015, ch. 13, pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.



M. Robert C. McLeod
Ministre des Finances

Le 18 octobre 2018

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Comptes publics du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Table des matières	Page
---------------------------	-------------

SECTION I

RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé de la variation de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5
Tableau A – Tableau consolidé des immobilisations corporelles	46
Tableau B – Tableau consolidé des informations par secteurs	47

COMMENTAIRES ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers consolidés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), tout comme l'information qui s'y rapporte contenue dans les Comptes publics, est la responsabilité du gouvernement par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Canada. Là où les NCSP permettent différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées. Quand cela était nécessaire, elle a utilisé les meilleures estimations et son jugement pour produire les états financiers consolidés.

Le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général, en tenant des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont constamment améliorés et modifiés afin de présenter en temps voulu une information exacte, de protéger et de contrôler les actifs du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations soient conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le vérificateur général du Canada effectue chaque année un audit des états financiers consolidés en vue d'exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie du gouvernement pour l'exercice, conformément aux NCSP. Au cours de son audit, le vérificateur général examine également les opérations dont il a connaissance dans le but de s'assurer qu'elles ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux pouvoirs conférés par la loi au gouvernement et aux organismes compris dans les états financiers consolidés.

Jamie Koe, CPA, CGA
Contrôleur général, Finances
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Le 18 octobre 2018

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des organisations énumérées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux pouvoirs conférés au gouvernement par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* et ses règlements, la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest et ses règlements ainsi qu'aux autorisations d'exploitation particulières indiquées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, CPA, CA
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

18 octobre 2018
Ottawa, Canada

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 \$	2017 \$
Actifs financiers		
Trésorerie	135 897	116 724
Placements de portefeuille (<i>note 3</i>)	87 680	100 408
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (<i>note 12</i>)	64 751	46 096
Créances (<i>note 5</i>)	125 157	124 864
Stocks destinés à la revente (<i>note 6</i>)	32 253	28 273
Prêts (<i>note 7</i>)	79 260	79 249
	524 998	495 614
Passifs		
Emprunts à court terme (<i>note 8</i>)	297 076	234 807
Créditeurs et charges à payer (<i>note 9</i>)	290 087	300 410
Revenus reportés (<i>note 10</i>)	18 503	19 610
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (<i>note 11</i>)	70 033	72 285
Somme à payer au gouvernement du Canada (<i>note 12</i>)	118 556	125 828
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (<i>note 13</i>)	18 620	19 954
Dette à long terme (<i>note 14</i>)	413 042	419 618
Passif au titre des partenariats public-privé (<i>note 15</i>)	166 481	142 081
Passif au titre des régimes de retraite (<i>note 16</i>)	24 625	25 396
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs et des congés rémunérés (<i>note 17</i>)	73 757	83 459
	1490 780	1443 448
Dette nette	(965 782)	(947 834)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	3 290 882	3 117 522
Stocks détenus pour utilisation (<i>note 6</i>)	14 418	14 579
Charges payées d'avance	14 276	8 585
	3 319 576	3 140 686
Excédent accumulé	2 353 794	2 192 852

Obligations contractuelles, droits contractuels, garanties et éventualités (*notes 19 et 20*)

Approuvé par :

Robert C. McLeod
Ministre des Finances

Jamie Koe, CPA, CGA
Contrôleur général

Les notes afférentes et les tableaux font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 Prévu \$	2018 Réel \$	2017 Réel \$
Revenus			
Subvention du gouvernement du Canada [note 2m])	1 232 439	1 232 439	1 219 888
Paiements de transfert (note 21)	219 856	213 732	218 594
	1 452 295	1 446 171	1 438 482
Impôts et taxes, revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables et revenus généraux	196 991	147 536	190 938
Impôts des sociétés et des particuliers (note 21)			
Autres impôts et taxes (note 21)	117 976	122 742	123 235
Revenus généraux (note 21)	79 180	74 693	64 516
Bénéfices provenant des placements de portefeuille	675	3 834	3 089
Revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables	46 000	66 115	63 671
Ventes	148 408	147 245	145 532
Recouvrements	51 827	35 697	35 130
	641 057	597 862	626 111
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	3 000	15 042	10 966
	2 096 352	2 059 075	2 075 559
Charges (tableau B) (note 22)			
Environnement et développement économique	159 124	165 736	161 094
Infrastructures	378 424	359 025	375 248
Éducation	338 193	349 812	344 288
Santé, services sociaux et logement	578 357	552 168	554 206
Justice	123 417	125 339	127 147
Administration générale	335 080	327 681	320 522
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	19 336	18 372	18 320
	1 931 931	1 898 133	1 900 825
Excédent de fonctionnement de l'exercice	164 421	160 942	174 734
Projets pour le compte de tiers			
Charges	(73 546)	(105 495)	(84 299)
Recouvrements	73 546	105 495	84 299
	164 421	160 942	174 734
Excédent accumulé au début de l'exercice	2 192 852	2 192 852	2 018 118
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	2 357 273	2 353 794	2 192 852

Les notes afférentes et les tableaux font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 Prévu \$	2018 Réel \$	2017 Réel \$
Dette nette au début de l'exercice	(947 834)	(947 834)	(883 313)
Éléments ayant un effet sur la dette nette			
Excédent de l'exercice	164 421	160 942	174 734
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	(289 936)	(305 915)	(368 375)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	131 948	123 464	122 269
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	2 406	5 049
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	6 685	1 645
	6 433	(12 418)	(64 678)
Consommation des stocks détenus pour utilisation	5 630	16 201	14 820
Achat de stocks détenus pour utilisation	(5 772)	(16 040)	(14 353)
Variation des charges payées d'avance	(100)	(5 691)	(310)
	(242)	(5 530)	157
Variation de la dette nette	6 191	(17 948)	(64 521)
Dette nette à la fin de l'exercice	(941 643)	(965 782)	(947 834)

Les notes afférentes et les tableaux font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2018	(en milliers de dollars)	
	2018 \$	2017 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice*	160 942	174 734
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Variation des provisions pour moins-value	3 687	2 007
Pertes sur immobilisations corporelles	2 406	5 049
Amortissement	123 464	122 269
Ajustement au titre de l'inflation pour les obligations à rendement réel	2 139	3 494
	292 638	307 553
Variation des actifs et passifs hors trésorerie :		
Somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada	(25 927)	8 521
Créances	(799)	6 381
Stocks destinés à la revente	(3 980)	87
Créditeurs	(329)	8 177
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(2 459)	5 508
Revenus reportés	(1 107)	8 836
Régimes de retraite	(771)	(957)
Autres avantages sociaux futurs et congés rémunérés	(9 702)	(746)
Stocks détenus pour utilisation	161	467
Charges payées d'avance	(5 691)	(310)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	242 034	343 517
Activités d'investissement		
Cession de placements de portefeuille	28 726	55 618
Acquisition de placements de portefeuille	(15 999)	(58 941)
Encaissements de prêts	9 695	10 647
Décaissements de prêts	(12 836)	(9 936)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	9 586	(2 612)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(280 302)	(318 010)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	6 685	1 645
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(273 617)	(316 365)
Activités de financement		
Produit net (remboursement) des emprunts à court terme	62 269	(42 596)
Remboursement au titre d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(1 334)	(794)
Produit du financement à long terme	-	60 000
Remboursement au titre du financement à long terme	(8 765)	(16 201)
Remboursement au titre des partenariats public-privé	(11 000)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	41 170	409
Augmentation de la trésorerie	19 173	24 949
Trésorerie au début de l'exercice	116 724	91 775
Trésorerie à la fin de l'exercice	135 897	116 724

* Total des intérêts payés pendant l'exercice : 29 499 \$ (23 942 \$ en 2017)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

a) Pouvoirs et périmètre comptable

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) mène ses activités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). Le GTNO a une assemblée législative élue qui autorise la totalité des décaissements, des avances, des prêts et des placements, sauf ceux expressément autorisés par la loi.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada) et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest. Ils présentent une information sommaire et constituent un moyen pour le GTNO de rendre compte de sa gestion des ressources, des obligations et des activités financières dont il est responsable. La liste ci-dessous donne les organismes compris dans le périmètre comptable du GTNO, qui ont été entièrement consolidés dans les états financiers, et la loi habilitante de chacun.

Loi sur l'éducation

Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta
Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest
Conseil scolaire de division du Dehcho
Administration scolaire de district de Dettah
Administration scolaire de district de N'dilo
Conseil scolaire de division du Sahtu
Conseil scolaire de division du Slave Sud
Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife (écoles catholiques de Yellowknife)
Administration scolaire de district n° 1 de Yellowknife

Loi sur le Collège Aurora

Collège Aurora

Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux

Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River
Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur l'Agence de services communautaires tlicho

Agence de services communautaires tlicho

Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les droits de la personne

Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les sociétés

Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest

Arctic Energy Alliance

Loi relative au Conseil sur la condition de la femme

Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur le Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest

Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest

Office inuvialuit des eaux

Loi sur la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (Société d'hydro des TNO)

Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest

Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS (suite)

a) Pouvoirs et périmètre comptable (suite)

Tous les organismes compris dans le périmètre comptable du GTNO ont un exercice qui se termine le 31 mars, à l'exception du Collège Aurora et des conseils scolaires de division et administrations scolaires de district, dont l'exercice se termine le 30 juin. Les opérations de ces organismes à caractère éducatif qui ont été effectuées jusqu'au 31 mars 2018 et qui ont une incidence marquée sur la consolidation ont été comptabilisées. Les fonds renouvelables sont intégrés directement aux comptes du gouvernement, tandis que les actifs en fiducie administrés par le gouvernement pour le compte de tiers (*note 18*) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement. Les fonds renouvelables sont des unités d'exploitation du gouvernement qui effectuent des activités commerciales et qui sont dotées de crédits non définis et permanents pour les dépenses.

b) Budget

Les chiffres du budget consolidé correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée législative, auxquels s'ajoutent les budgets approuvés pour les entités consolidées, modifiés pour éliminer les revenus et les charges réciproques prévus au budget. Ces chiffres constituent le plan financier consolidé initial du GTNO pour l'exercice et ne reflètent pas les crédits supplémentaires.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, qui sont établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

a) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada oblige le GTNO à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont soumises à l'incertitude relative à la mesure. La modification de ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de préparer les états financiers, le GTNO croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

Les principales estimations de la direction concernent le passif environnemental, les éventualités, les revenus à recevoir, les provisions pour créances douteuses, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts et les charges d'amortissement. D'autres estimations, notamment les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de même que les revenus provenant des impôts des sociétés et des particuliers, sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances et peuvent être modifiées au cours d'exercices ultérieurs.

b) Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes des comptes bancaires après déduction des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles et dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des placements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du GTNO et sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. Ils prennent normalement la forme d'actions et d'obligations de l'entité émettrice. Quand un placement de portefeuille subit une moins-value qui n'est pas due à un déclin temporaire, le placement est déprécié de manière à constater la perte, et cette dernière est présentée comme une composante du revenu de placement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les dividendes sont constatés au moment où ils sont déclarés, et les gains et les pertes en capital sont constatés au moment de leur réalisation.

d) Stocks

Les stocks destinés à la revente comprennent essentiellement les carburants et les combustibles en vrac, les boissons alcoolisées et les pièces d'artisanat. Les carburants et combustibles sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les boissons alcoolisées sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les stocks détenus pour utilisation par la Société d'hydro des TNO comprennent des matériaux et fournitures, des lubrifiants, des pièces de rechange essentielles de même que des carburants et des combustibles, et ils sont comptabilisés au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Les autres éléments de stocks détenus pour utilisation (notamment les matériaux de construction et les fournitures, y compris pour les hôpitaux) sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et du coût de remplacement net. La comptabilisation de toute baisse de valeur mène à une diminution de la valeur de réalisation nette.

e) Prêts

Les prêts et les avances sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette. Les provisions pour moins-value, déterminées au cas par cas, sont établies en fonction des événements passés, des conditions actuelles et de toute conjoncture connue au moment de préparer les états financiers. Afin qu'elles rendent compte des circonstances actuelles, les provisions pour moins-value sont ajustées annuellement au moyen de dépréciations et de recouvrements, suivant le cas. Des dépréciations sont comptabilisées lorsque les prêts sont considérés comme irréalisables ou irrécouvrables. Des recouvrements sont enregistrés lorsque les prêts déjà dépréciés sont recouvrés subséquemment. Le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais uniquement si le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré.

f) Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non financiers sont comptabilisés comme actifs par le GTNO, car ils peuvent être utilisés pour fournir des services publics au cours d'exercices ultérieurs. En règle générale, ces actifs ne procurent pas de ressources permettant au GTNO de s'acquitter de ses obligations financières, sauf s'ils sont vendus.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Immobilisations corporelles et baux

Les immobilisations corporelles sont constituées des bâtiments, des routes, du matériel et des autres éléments dont la durée de vie va au-delà de l'exercice, dont le coût d'origine dépasse 50 \$, et que l'on prévoit utiliser en permanence pour la prestation des programmes et des services. Les éléments d'actif de ce genre dont le coût est inférieur à 50 \$ sont passés en charges au moment de leur acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif actualisé rétroactivement à la date de l'achat. Les coûts incluent les services contractuels, les matériaux et fournitures, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects imputables et les intérêts directement imputables. La capitalisation des intérêts cesse lorsqu'aucune construction ni aucun développement n'ont lieu ou lorsqu'une immobilisation corporelle est prêtée à être utilisée pour la production de biens ou la prestation de services. À partir du moment où elles entrent en service, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Terrains	Aucun amortissement
Routes et ponts	75 ans ou moins
Barges et remorqueurs	70 ans ou moins
Pistes d'atterrissement et aires de trafic	40 ans ou moins
Bâtiments	40 ans ou moins
Traversiers	25 ans ou moins
Clôtures	20 ans ou moins
Panneaux	20 ans ou moins
Centrales électriques	15 à 100 ans
Réseaux de transport et de distribution	20 à 65 ans
Aéronefs	20 à 40 ans
Systèmes de distribution de carburant	15 à 40 ans
Aqueducs et égouts	15 à 25 ans
Améliorations apportées à des parcs	10 à 40 ans
Équipement mobile et lourd	7 à 15 ans
Ordinateurs centraux et logiciels	5 à 10 ans
Grand équipement	5 à 15 ans
Équipement médical	5 à 15 ans
Équipement de GNL et de la Société d'hydro des TNO faisant l'objet de contrats de location-acquisition	5 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail plus l'option de renouvellement

La durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles est réexaminée périodiquement et modifiée au besoin, sur une base prospective. La portion non encore amortie d'une immobilisation corporelle peut être répartie sur une période plus longue que la durée de vie utile estimative établie initialement, quand il est possible de démontrer clairement la pertinence d'un tel changement.

Les dépréciations et les radiations des immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de situation ou d'utilisation importants surviennent et indiquent que l'actif ne contribue plus à la prestation de programmes ou de services au niveau prévu auparavant. On comptabilise une dépréciation lorsque la réduction de la valeur de l'actif peut être mesurée objectivement. On comptabilise une radiation lorsque l'actif est détruit, volé, perdu ou obsolète pour le GTNO.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Immobilisations corporelles et baux (suite)

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées comme travaux en cours et ne sont pas amorties jusqu'à ce qu'elles soient mises en service. Pour rendre compte des contrats de location-acquisition, un passif et un actif correspondant sont comptabilisés sur la base de la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles, excluant certains frais accessoires. La valeur actualisée est déterminée au moyen du moindre du taux implicite ou du taux d'emprunt du GTNO au moment où l'obligation naît. Les contrats de location-exploitation sont passés en charges. Les immobilisations incorporelles, les œuvres d'art, les trésors historiques et les éléments dont le gouvernement est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus à l'État comme les terres du domaine public, les forêts, l'eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

h) Retraite et autres avantages sociaux futurs et congés rémunérés

Tous les employés admissibles participent au régime de pension de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les cotisations du GTNO sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus, et elles représentent l'obligation totale du GTNO au titre du régime. Le GTNO n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du régime.

Les prestations de retraite des députés de l'Assemblée législative et des juges sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Quand les données réelles diffèrent des estimations ou que les hypothèses actuarielles changent, les ajustements nécessaires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre moyen estimatif d'années de service qu'il reste aux cotisants. La comptabilisation des gains et pertes actuariels commence lors de l'exercice suivant la date de prise d'effet des évaluations actuarielles connexes. En outre, la comptabilisation immédiate de gains et pertes actuariels nets non comptabilisés peut être nécessaire lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime.

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés du GTNO peuvent avoir droit à des indemnités qui ne sont pas des prestations de retraite, dans les cas de démission, de départ à la retraite ou de déménagement. Les employés admissibles ont droit à des indemnités établies en fonction de leurs années de service, jusqu'à un maximum prévu dans leurs conditions d'emploi. L'admissibilité est établie selon divers facteurs, notamment le lieu et la date d'embauche ainsi que la raison du départ. Ces indemnités sont payées au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès de l'employé. Le coût prévu de ces indemnités est comptabilisé à mesure que les services sont rendus par les employés. Dans les cas de mises à pied, des indemnités de cessation d'emploi sont également comptabilisées. Les congés rémunérés comprennent les congés de maladie, les congés spéciaux, les congés parentaux et les congés de maternité. Les droits cumulatifs non acquis relatifs aux congés de maladie ou aux congés spéciaux sont comptabilisés dans la période durant laquelle l'employé fournit des services, alors que les congés de maternité ou parentaux sont guidés par les événements et comptabilisés lorsque le congé commence. Une évaluation actuarielle du coût lié à ces indemnités (à l'exception des congés parentaux et de maternité) a été effectuée à partir de données fournies par la direction et d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction.

i) Obligations contractuelles et passifs éventuels

La nature des activités du GTNO l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence marquée sur les montants des charges à venir. Les obligations contractuelles ont trait à des contrats de location-exploitation et à des baux commerciaux et résidentiels ainsi qu'à des projets d'immobilisations. Elles représentent les obligations qu'un gouvernement a envers d'autres parties et qui s'ajouteront aux passifs lorsque les modalités de ces contrats ou les dispositions

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

de ces ententes seront respectées.

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Obligations contractuelles et passifs éventuels (suite)

Les passifs éventuels du GTNO sont constitués d'obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un passif estimatif est comptabilisé. Si la survenance de l'événement futur déterminant est probable, mais que le montant du passif ne peut être estimé d'une façon raisonnable, ou si la survenance de l'événement futur ne peut être déterminée, le passif éventuel est inclus dans les informations à fournir.

j) Droits contractuels et actifs éventuels

La nature des activités du GTNO l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence marquée sur les montants des revenus à venir. Les droits contractuels ont trait aux ressources économiques accordées en vertu d'un contrat ou d'une entente qui produiront un actif et une source de revenus dans l'avenir, lorsque les modalités du contrat ou les dispositions de l'entente seront respectées.

Les actifs éventuels du GTNO sont constitués d'actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un actif estimatif est comptabilisé.

k) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change sont présentés à l'état des résultats de l'exercice, en fonction des activités qui s'y rattachent.

l) Projets pour le compte de tiers

Le GTNO réalise des projets pour le compte du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nunavut et de tiers. Quand l'entente le permet, le GTNO reçoit des avances à justifier, et tout solde non dépensé à la fin de l'exercice est comptabilisé comme passif dans les créateurs et charges à payer ou comme somme à payer au gouvernement du Canada, selon le cas. Des sommes à recouvrer sont comptabilisées dans les créances ou comme somme à recevoir du gouvernement du Canada, selon le cas, quand les charges, dûment permises en vertu du marché pour le projet, excèdent les avances.

m) Subvention du gouvernement du Canada

Conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, la subvention du gouvernement du Canada est calculée en tant que base de dépenses brutes selon la formule de financement des territoires. La base de dépenses brute est compensée par les revenus admissibles qui correspondent à une moyenne mobile, composée sur trois ans (avec un décalage de deux ans), de bases de revenus représentatives aux taux d'imposition moyens nationaux. Les taux d'accroissement de la population et la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations locales sont des variables utilisées pour déterminer la croissance de la base de dépenses brutes. Le montant de la subvention est calculé une fois par exercice et n'est pas révisé. Tous les paiements sont versés au GTNO avant la fin de l'exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral sont comptabilisés à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque les critères d'admissibilité sont satisfait, sauf lorsque, et dans la mesure où, les stipulations des transferts donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif, auquel cas ces transferts sont comptabilisés à titre de revenu une fois le passif réglé.

o) Impôts et taxes, revenus de réglementation et revenus généraux, affectés et provenant de ressources

Les revenus provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, déduction faite des allègements fiscaux. L'impôt sur le revenu est calculé après application des déductions et des crédits autorisés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle sera considérée comme un transfert effectué par l'entremise du régime fiscal. Si une charge procure un avantage fiscal à un contribuable et qu'elle concerne le revenu, elle sera considérée comme un allègement fiscal et sera déduite des recettes fiscales. Conformément à un accord de perception fiscale, le gouvernement du Canada perçoit les impôts prélevés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement du Canada verse chaque mois les impôts des particuliers durant l'exercice. Les versements mensuels concernant les impôts des sociétés se font pendant six mois à compter du mois de février. Ces versements se basent sur des estimations faites par le ministère fédéral des Finances pour l'année d'imposition, révisées périodiquement jusqu'à ce que les avis de cotisation pour cette même année soient définitivement établis. Les estimations des impôts, déterminées par le gouvernement du Canada, se fondent sur une combinaison des données des avis de cotisation et d'une estimation reposant sur l'hypothèse que les reports d'impôt des années antérieures seront maintenus et qu'ils pourront être modifiés dans le futur. Les écarts entre les estimations actuelles et les montants réels futurs peuvent être importants. Tout écart de la sorte est constaté quand les avis de cotisation sont définitivement établis.

Les revenus de réglementation, qui font partie des revenus généraux, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent les revenus tirés des amendes, droits, licences, permis et enregistrements. Les montants reçus avant la fin de l'exercice ayant trait à des produits qui seront gagnés au cours d'un exercice ultérieur sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus.

Les revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent tout revenu rattaché au minerai, à une carrière, au pétrole, au gaz et à l'eau, comme le stipule l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest. Les revenus issus de l'exploitation du minerai ou d'une carrière sont perçus en vertu de la *Loi sur les terres des Territoires du Nord-Ouest*. Les revenus issus de l'exploitation de l'eau sont perçus en vertu de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest*. Enfin, les revenus issus de l'exploitation du pétrole et du gaz sont perçus en vertu de la *Loi sur les hydrocarbures*. Selon la formule de financement des territoires, le GTNO a droit à 50 % des revenus tirés des ressources non renouvelables (correspondant à l'avantage financier net), jusqu'à concurrence d'un maximum basé sur un pourcentage de la base de dépenses brutes. Le gouvernement du Canada prélèvera sa part des revenus perçus par le GTNO (le montant qui reste) à même la subvention au titre de la formule de financement des territoires (*note 2m*) qui lui est accordée, deux ans plus tard. Dans la *Loi sur l'Accord intergouvernemental de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest*, le GTNO s'est engagé à partager jusqu'à 25 % de l'avantage

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o) Impôts et taxes, revenus de réglementation et revenus généraux, affectés et provenant de ressources (suite)

financier net avec les gouvernements autochtones signataires de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest.

Les taxes sur les carburants et les combustibles, la taxe sur le tabac, l'impôt sur les salaires et l'impôt foncier sont prélevés en vertu de la *Loi de la taxe sur les produits pétroliers*, de la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi de l'impôt sur le salaire* et de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier*, respectivement. Les revenus fiscaux provenant du commerce des carburants et combustibles et de celui du tabac sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les déclarations reçues des perceuteurs. L'impôt sur les salaires est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après l'impôt sur les salaires de l'exercice précédent. L'impôt foncier et les taxes scolaires sont établis en fonction des années civiles et sont constatés dans l'exercice au cours duquel il y a eu facturation. Les ajustements découlant de réévaluations sont comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont déterminés. Les revenus tirés de la vente d'électricité et du rajustement des prix des carburants et des combustibles sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés à partir de relevés de compteurs cycliques. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Certains ajouts aux immobilisations corporelles de la Société d'hydro des TNO sont possibles grâce aux contributions en espèces de clients. Ces contributions sont comptabilisées comme des revenus une fois que toutes les affectations ou clauses externes imposées par une entente avec la partie externe ont été respectées, généralement lorsque les ressources sont utilisées aux fins prévues.

p) Charges

Les subventions et contributions sont comptabilisées si elles sont autorisées et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les subventions et contributions comprennent les paiements de transfert qui sont effectués par l'entremise de programmes destinés aux particuliers, et qui constituent des transferts de fonds importants vers les collectivités dans le cadre des ententes de financement entre les collectivités et le gouvernement. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, le soutien du revenu et le supplément de revenu. Les prestations d'aide sont fondées sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi. D'autres paiements de transfert sont versés pour mener des recherches, créer des emplois par l'entremise du soutien à la formation et promouvoir des activités en éducation, en santé et en culture. Entrent également dans cette catégorie les charges d'autres entités consolidées et d'autres paiements divers. En vertu de la *Loi sur l'Accord intergouvernemental de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest*, jusqu'à 25 % de l'avantage financier net réalisé par le gouvernement au titre des revenus tirés des ressources non renouvelables sera transféré aux parties autochtones signataires de l'Accord intergouvernemental de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest (*note 2o*). Toutes les autres charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

q) Passif environnemental

Le passif environnemental résulte de sites contaminés par suite de l'introduction dans l'atmosphère, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant dans une proportion qui dépasse la norme environnementale. Un passif relatif à l'assainissement des sites contaminés est constaté quand tous les critères suivants sont observés : une norme environnementale existe, la contamination dépasse la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable de la contamination ou en assume la responsabilité, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Ce passif reflète la meilleure estimation du gouvernement quant au montant requis pour rétablir un site à la norme minimale actuelle afin qu'il puisse être utilisé aux mêmes fins qu'avant la contamination.

Le passif environnemental correspond aux coûts estimés relativement à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés, notamment les coûts liés à de futures évaluations de sites, à l'élaboration de plans d'action, aux ressources nécessaires à l'assainissement, aux installations d'épandage et à la surveillance. Tous les coûts relatifs à l'assainissement et à la surveillance des sites ainsi qu'aux activités d'après-fermeture sont estimés et comptabilisés. Si aucune analyse indépendante n'est disponible, mais que les renseignements sont suffisants, il convient d'utiliser une méthodologie pour estimer et enregistrer un passif. La méthodologie consiste à se reporter aux coûts réels ou estimatifs associés à l'assainissement de sites présentant une superficie et un degré de contamination comparables, dans un cas où le gouvernement est tenu, ou vraisemblablement tenu, de les assumer. S'il est impossible de déterminer la responsabilité du gouvernement quant à ces coûts, si on ne peut confirmer que des avantages économiques futurs seront abandonnés ou si aucune estimation raisonnable ne peut être établie, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et aucun passif n'est enregistré. Le passif environnemental lié aux sites contaminés est réévalué chaque année.

r) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Chaque année, la Société d'hydro des TNO dresse la liste de ses obligations juridiques liées à la mise hors service de ses immobilisations corporelles. Les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses qui devront être engagées pour régler ces obligations sont comptabilisées dans la mesure où elles peuvent être établies raisonnablement. Ces estimations sont calculées en fonction des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour se libérer des obligations, actualisés selon les taux des emprunts de la Société d'hydro des TNO dont l'échéance coïncide avec les flux de trésorerie prévus.

Les obligations estimées liées à la mise hors service d'immobilisations sont enregistrées à titre de passif et à titre d'augmentation correspondante des immobilisations corporelles. On augmente le passif au titre de ces obligations annuellement en fonction du temps écoulé, selon les taux d'actualisation implicites de l'évaluation initiale. Les variations du montant d'une obligation attribuables à des révisions de l'échéancier, des flux de trésorerie estimatifs non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution, selon le cas, de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle visée.

La Société d'hydro des TNO a déterminé qu'elle avait des obligations liées à la mise hors service de certains actifs hydroélectriques, thermiques, de transport et de distribution, qu'elle s'attend à entretenir et à exploiter pour une durée indéterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018 (en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et la contre-passation de charges à payer d'exercices antérieurs qui dépassent les charges réelles sont présentés distinctement des autres revenus dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces recouvrements ne peuvent servir à augmenter le montant affecté par voie de crédit aux charges de l'exercice.

t) Information par secteur

Le GTNO rend compte des secteurs en s'appuyant sur les liens qui peuvent être établis entre ses activités et celles d'entités semblables. L'information par secteur est présentée dans le tableau B. Les secteurs sont déterminés selon la nature des activités d'une entité et l'obligation redditionnelle qu'un groupe d'entités semblables a envers le GTNO. Il n'y a pas de répartitions importantes de produits ou de charges entre les secteurs.

On considère les ministères du GTNO comme un secteur afin d'illustrer la responsabilisation directe pour ce qui est de la communication de l'information financière et de l'établissement du budget entre les ministères, leurs ministres respectifs et l'Assemblée législative.

Les autres organismes publics au sein du périmètre comptable du GTNO constituent un autre secteur. Ces organismes sont généralement associés à un ministère en particulier et ont un rapport hiérarchique officiel envers celui-ci. Par exemple, les administrations des services de santé et des services sociaux ont l'obligation de rendre des comptes au ministre de la Santé et des Services sociaux de même qu'aux membres de leurs conseils d'administration respectifs. D'autres organismes publics comptent aussi des organismes qui relèvent directement d'un ministre responsable de leurs activités. Par exemple, des ministres sont affectés à l'exploitation de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest et de la Société d'hydro des TNO. Les organismes de ce secteur aident le GTNO à assurer la prestation des programmes et des services et à mener à bien ses priorités.

u) Partenariats public-privé

Le GTNO peut, comme solution de recharge aux formes traditionnelles d'approvisionnement régies par ses règlements sur la passation de marchés publics, conclure des ententes de partenariat public-privé (PPP) avec le secteur privé pour se procurer des services et des infrastructures publiques si : le coût total minimum projeté des services (coûts d'immobilisations, d'exploitation et d'entretien) sur la durée de l'entente dépasse 50 000 \$; le risque est adéquatement réparti entre le GTNO et ses partenaires du secteur privé; l'entente se prolonge au-delà de la construction initiale des immobilisations visées; l'entente est nettement avantageuse plutôt que simplement neutre par rapport aux processus d'approvisionnement standard. Les coûts d'exploitation et d'entretien, qui sont clairement indiqués dans l'entente, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Le GTNO comptabilise les projets de PPP selon la teneur de l'entente sous-jacente. Lorsqu'il prend à son compte les risques et les bénéfices d'une immobilisation en cours de construction, l'actif et le passif correspondant sont comptabilisés à mesure que la construction avance. Les immobilisations (classées comme travaux en cours) et le passif correspondant sont comptabilisés sur la base du pourcentage d'avancement estimé. Dans les cas où les risques et les bénéfices du projet ne reviennent pas au gouvernement tant que la construction n'est pas pratiquement achevée, il y a lieu de fournir l'entente connexe.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Partenariats public-privé (suite)

La valeur de l'immobilisation correspond à la somme des paiements proportionnels versés durant la construction et de la valeur actualisée nette des paiements futurs, celle-ci étant calculée au taux d'intérêt implicite pour l'entente. Les dépenses en immobilisations peuvent être engagées tout au long du projet ou à la date de mise en service de l'immobilisation, tout comme les frais d'entretien. Ces frais comprendront les frais d'entretien et d'exploitation. Tous les paiements sont ajustés en fonction des normes de rendement établies dans l'entente pertinente; des pénalités peuvent être appliquées si ces normes ne sont pas atteintes. À partir de leur mise en service, les immobilisations liées aux PPP seront amorties sur leur durée de vie utile estimée.

Une entente de PPP peut englober certains revenus, notamment ceux perçus par le partenaire au nom du GTNO. Dans ce cas, le GTNO déclare le revenu brut ainsi que l'actif, le passif et les charges associés au projet.

v) Modifications comptables à venir

Opérations de restructuration (SP 3430)

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018, cette norme indique la façon dont les cédants et les cessionnaires d'actifs et/ou de passifs doivent comptabiliser et déclarer les opérations de restructuration, de même que la responsabilité des programmes et des activités auxquels elles se rattachent.

Instruments financiers

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 3450 – Instruments financiers, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2021. Les éléments compris dans le champ d'application de la norme sont associés à l'une des deux catégories d'évaluation suivantes : évaluation à la juste valeur, ou évaluation au coût ou au coût après amortissement. L'évaluation à la juste valeur s'appliquera aux produits dérivés et aux placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. En outre, lorsque des groupes d'actifs ou de passifs financiers seront gérés selon leur juste valeur, ils pourront être comptabilisés sur cette base. Les autres actifs et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût après amortissement. Les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur seront présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation, jusqu'à ce que l'élément concerné soit décomptabilisé.

Autres nouvelles normes

À compter du 1^{er} avril 2021, le GTNO sera tenu d'adopter au cours du même exercice les chapitres suivants : SP 2601 – Conversion des devises, SP 1201 – Présentation des états financiers, et SP 3041 – Placements de portefeuille. Les organismes gouvernementaux appliquant les NCSP ont été tenus d'adopter ces normes à compter du 1^{er} avril 2012, ce qui n'a pas entraîné de répercussions importantes sur les états financiers consolidés.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (SP 3280)

Entrant en vigueur le 1^{er} avril 2021, cette norme indique la façon de comptabiliser et de déclarer les passifs relatifs à la mise hors service d'immobilisations.

Le GTNO est en train d'analyser l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

w) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, le GTNO a adopté les chapitres suivants du Manuel de comptabilité pour le secteur public : SP 3420 – Opérations interentités, SP 2200 – Information relative aux apparentés, et SP 3210 – Actifs. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Le 1^{er} avril 2017, le GTNO a également adopté les chapitres suivants du Manuel de comptabilité pour le secteur public : SP 3320 – Actifs éventuels, et SP 3380 – Droits contractuels. Ces nouveaux chapitres définissent et énoncent les lignes directrices sur la divulgation d'actifs éventuels et de droits contractuels. L'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes est décrite dans les notes 19 et 20.

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

	2018	2017
	\$	\$
Titres négociables (valeur de marché de 88 626 \$; 101 942 \$ en 2017)	87 277	100 023
Placements divers	403	385
	87 680	100 408

4. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS

Les actifs inscrits à des comptes spéciaux et les actifs affectés sont compris dans la trésorerie et dans les placements de portefeuille.

En vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, les actifs du Fonds des prêts aux étudiants doivent servir à fournir de l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le règlement d'application.

En vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest*, les actifs du Fonds du patrimoine doivent servir à veiller à ce que les prochaines générations de la population des Territoires du Nord-Ouest bénéficient d'un développement économique continu, notamment en ce qui a trait à l'exploitation des ressources non renouvelables.

En vertu de la *Loi sur la réduction et la récupération des déchets*, les actifs du Fonds environnemental doivent être utilisés aux fins décrites dans la loi, y compris dans le cadre de programmes liés à la réduction et à la récupération des déchets.

Les placements de portefeuille, bien qu'ils fassent partie du Trésor, sont destinés à couvrir les obligations découlant du Régime d'allocations supplémentaires de retraite de l'Assemblée législative (*note 16*). Le *Règlement sur les allocations supplémentaires de retraite* limite les placements à ceux qui sont permis aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Le reste consiste en des placements détenus par les organismes publics énumérés à la note 1a).

En vertu de la *Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest* et de son règlement, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue d'établir un fonds de prêts et d'investissements pour toutes ses activités de prêt et d'investissement. Le règlement précise qu'un Fonds de prêts et de cautionnements sera utilisé pour consigner les opérations de prêt. La Société doit par ailleurs utiliser un Fonds de capital-risque pour consigner les opérations d'investissement à risque. De plus, elle doit maintenir un Fonds d'investissement et un Fonds de subvention.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

4. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS (suite)

En plus de ces fonds, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue de constituer un Fonds de réserve (investissements) et un Fonds de réserve (capital-risque). Elle continuera à déposer dans ces fonds un montant correspondant à 10 % de chaque investissement de capitaux ou investissement à risque effectué. Elle aura la possibilité d'utiliser ces fonds de réserve pour effectuer d'autres investissements ou pour financer ses filiales et effectuer des investissements à risque au moyen de prélèvements approuvés.

En vertu de la *Loi sur les titres de biens-fonds*, les actifs du Fonds d'assurance des titres de biens-fonds doivent servir à indemniser les propriétaires de certaines pertes financières attribuables à la fraude immobilière ou encore à une omission ou à une erreur dans le système d'enregistrement foncier.

En vertu du protocole d'entente conclu entre le GTNO et les transporteurs aériens signataires, les fonds versés au GTNO doivent être utilisés dans le cadre du programme d'immobilisations de l'aéroport de Yellowknife.

Les placements du fonds d'amortissement de la Société d'hydro des TNO sont détenus par un fiduciaire aux fins du remboursement de débentures. Les ententes prévoient des versements annuels en vue de rembourser la dette à l'échéance. La politique relative aux placements du fonds d'amortissement de la Société d'hydro des TNO autorise uniquement les placements canadiens à revenu fixe de première qualité.

D'autres actifs inscrits à des comptes spéciaux seront utilisés à diverses fins.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

4. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS (suite)

	2018 \$	2017 \$
Fonds des prêts aux étudiants :		
Limite autorisée des prêts	45 000	45 000
Moins : solde des prêts (<i>note 7</i>)	(40 953)	(41 320)
Fonds réservés à de nouveaux prêts	4 047	3 680
Fonds du patrimoine :		
Actif net du Fonds du patrimoine	17 170	10 614
Fonds environnemental :		
Actif net du programme de contenants de boisson	3 890	2 557
Placements de portefeuille du Régime d'allocations supplémentaires de retraite de l'Assemblée législative (<i>note 16</i>) :		
Titres négociables (valeur de marché de 33 279 \$; 32 995 \$ en 2017)	31 631	30 274
Trésorerie et autres actifs (valeur de marché équivalant au coût)	232	412
	31 863	30 686
Société d'investissement et de développement des TNO :		
Fonds de prêts et d'investissement	6 836	10 780
Fonds d'assurance des titres de biens-fonds :		
Actif net du Fonds d'assurance	4 539	4 355
Société d'hydro des TNO :		
Fonds d'amortissement (valeur de marché équivalant au coût)	6 278	5 800
Fonds renouvelable de l'aéroport de Yellowknife :		
Programme d'immobilisations de l'aéroport de Yellowknife	2 716	-
Autres :		
Trésorerie	672	2 013
Certificat de placement garanti	785	778
	1 457	2 791
	78 796	71 263

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

5. CRÉANCES

	Créances \$	Provision pour créances douteuses \$	Net 2018 \$	Net 2017 \$
Créances générales	62 369	(25 233)	37 136	41 290
Services publics	11 174	(176)	10 998	9 220
Revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables	54 378	-	54 378	58 343
Gouvernement du Nunavut	10 006	(149)	9 857	8 344
Frais de santé dus par des tiers	9 510	(3 633)	5 877	4 927
Ventes provenant de fonds renouvelables	6 002	-	6 002	2 176
	153 439	(29 191)	124 248	124 300
Créances à recevoir des apparentés :				
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	1 055	(146)	909	564
	154 494	(29 337)	125 157	124 864

6. STOCKS

	2018 \$	2017 \$
Stocks destinés à la revente		
Carburants et combustibles en vrac	28 144	23 815
Boissons alcoolisées	3 628	3 906
Art et artisanat	481	552
	32 253	28 273
Stocks détenus pour utilisation		
Matériaux et fournitures :		
Logement	2 657	3 009
Société d'hydro des TNO	8 459	8 284
Fournitures pour hôpitaux	3 023	3 150
Stocks de l'État	194	136
Aéroport de Yellowknife	85	-
	14 418	14 579
	46 671	42 852

La dépréciation des stocks pour 2018 est de 195 \$ (300 \$ en 2017).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

7. PRÊTS

	2018 \$	2017 \$
Prêts de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest consentis à des entreprises, remboursables sur une période maximale de 25 ans, garantis par des immeubles, de la machinerie lourde et des contrats de sûreté générale, portant intérêt à des taux fixes variant entre 5,06 % et 5,49 % (entre 5,06 % et 5,62 % en 2017), avant déduction d'une provision pour moins-value de 3 527 \$ (5 363 \$ en 2017).	42 024	42 402
Prêt de NWT Energy Corporation Ltd. à Dogrib Power Corporation arrivant à échéance en juillet 2026, portant intérêt à un taux annuel de 9,6 % (9,6 % en 2017), remboursable par versements mensuels égaux de 195 \$ (195 \$ en 2017), garanti par un montant de 4 000 \$ et un compte bancaire à usage restreint.	13 393	14 395
Prêts non garantis du Fonds des prêts aux étudiants, exigibles en versements jusqu'en 2032 et portant intérêt à des taux fixes variant entre 0 % et 11,75 % (entre 0 % et 11,75 % en 2017), avant déduction d'une provision pour moins-value et de remises de 17 216 \$ (17 697 \$ en 2017).	40 953	41 320
Prêts hypothécaires et autres prêts de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest consentis à des particuliers, remboursables sur une période maximale de 25 ans, dont certains sont non garantis et certains sont garantis par des droits de gage enregistrés sur des immeubles, portant intérêt à des taux fixes variant entre 0 % et 12 % (entre 0 % et 12 % en 2017), avant déduction d'une provision pour moins-value de 10 552 \$ (10 450 \$ en 2017).	14 163	14 622
Autres	22	20
Provisions pour moins-value	110 555 (31 295)	112 759 (33 510)
	79 260	79 249

Les intérêts réalisés sur les prêts au cours de l'exercice ont totalisé 4 036 \$ (4 280 \$ en 2017).

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest accorde des subventions conditionnelles à des propriétaires admissibles sous la forme de prêts-subventions, à condition que la propriété soit la résidence principale et que le revenu annuel du propriétaire demeure inférieur au plafond déterminant le besoin impérieux jusqu'à l'expiration de l'entente. À défaut de remplir ces conditions, le propriétaire doit rembourser ces subventions à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. Les dépenses au titre des subventions conditionnelles pour l'exercice s'élèvent à 2 274 \$ (2 519 \$ en 2017).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

8. EMPRUNTS À COURT TERME

En fonction des besoins opérationnels, le GTNO peut contracter des emprunts à court terme auprès de ses banques. Des emprunts à court terme totalisant 297 076 \$ (234 807 \$ en 2017) ont porté intérêt à un taux moyen pondéré de 1,28 % à la fin de l'exercice (0,86 % en 2017). La charge d'intérêts sur les emprunts à court terme incluse dans les frais de fonctionnement et d'entretien s'élève à 2 387 \$ (2 072 \$ en 2017).

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs	195 779	204 327
Gouvernement du Nunavut	188	158
Autres passifs	8 926	14 331
Passif lié au personnel et retenues sur salaires	81 674	80 755
Intérêts courus	2 732	713
	289 299	300 284
Dettes envers des apparentés :		
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	788	126
	290 087	300 410

10. REVENUS REPORTÉS

	2018	2017
	\$	\$
Gouvernement du Canada		
Ministère des Finances	4 061	5 842
Plan Chantiers Canada	2	256
Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités	-	4 478
Transports Canada	-	350
Agence canadienne de développement économique du Nord	3 781	2 762
Patrimoine canadien	3 762	-
Agence de la santé publique du Canada	85	-
Dépôts de garantie d'exécution, permis d'utilisation commerciale et permis d'exploitation d'entreprise touristique	1 857	934
Bureau du registraire minier	1 230	1 125
NPR Limited Partnership	2 168	1 856
Autres	1 557	2 007
	18 503	19 610

Les revenus reportés sont principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour l'exercice en cours au titre des impôts des sociétés, des améliorations aux autoroutes et de la remise en état des ponts.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

11. PASSIF ENVIRONNEMENTAL ET OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Le GTNO reconnaît que l'assainissement des sites contaminés entraîne des coûts dont il est responsable. Au 31 mars 2018, il a ciblé 281 sites (279 en 2017) qui pourraient nécessiter des travaux d'assainissement.

Type de site	Passif 2017	Dépenses d'assainissement	Nouveaux sites en 2018	Augmentation (diminution) de l'estimation	Passif 2018	Nombre de sites
Mines désaffectées ⁽¹⁾	\$ 13 315	\$ (126)	\$ -	\$ (2 246)	\$ 10 943	7
Sites d'enfouissement ⁽²⁾	10 453	(785)	62	(78)	9 652	44
Infrastructures et écoles abandonnées ⁽³⁾	14 069	(2 036)	1 712	304	14 049	73
Aéroports, pistes d'atterrissement ou terres de réserve ⁽⁴⁾	1 704	(119)	-	2 221	3 806	24
Étangs d'épuration ⁽⁵⁾	2 618	(252)	-	(12)	2 354	29
Réservoirs de carburant et lignes de ravitaillement ⁽²⁾	2 443	(6)	-	-	2 437	12
Terrains vagues et bâtiments d'entretien abandonnés ⁽³⁾	20 480	(834)	221	(644)	19 223*	92
Total du passif environnemental	65 082	(4 158)	1 995	(455)	62 464	281
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	7 203	-	-	366	7 569	
Total	72 285				70 033	

Types possibles de contamination pour chaque type de site :

(1) métaux, hydrocarbures, amiante, débris de bois ou métalliques, déchets de roche, vieux bâtiments miniers, peinture au plomb;

(2) hydrocarbures, éthylèneglycol, métaux;

(3) hydrocarbures, produits pétroliers;

(4) hydrocarbures, lubrifiants de véhicules, amiante, éthylèneglycol;

(5) métaux, E. coli, coliformes totaux.

* Comprend les coûts estimatifs du contrôle diligent requis pour déterminer quels cas de contamination de l'environnement pourront être renvoyés au gouvernement du Canada en vertu de l'*Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest*.

Deux sites ont été fermés (six en 2017) au cours de l'exercice, soit parce que les travaux d'assainissement y ont été achevés, soit parce qu'ils ne remplissaient plus tous les critères d'inscription d'un passif au titre des sites contaminés.

Aucun passif n'a été constaté pour 79 des 281 sites (80 des 279 sites en 2017). La contamination n'est pas susceptible de nuire à la santé et à la sécurité du public, de causer des dommages, ni de diminuer la qualité de l'environnement immédiat du site. A priori, aucune mesure n'est nécessaire à moins que de nouveaux renseignements viennent soulever de plus grandes préoccupations, auquel cas le site sera réévalué. Ces sites continueront de faire l'objet d'une surveillance dans le cadre du programme continu de protection environnementale du GTNO.

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprend la mise hors service, par la Société d'hydro des TNO, de centrales de production sur des terrains loués, de systèmes de réservoirs de stockage et des conduites connexes pour les produits pétroliers dans toutes les collectivités desservies par la Société d'énergie des TNO, une filiale de la Société d'hydro des TNO. La valeur comptable de l'obligation est basée sur le total des flux de trésorerie attendus, le moment prévu de ces flux (principalement après 2040) et un taux d'actualisation moyen pondéré de 3,12 % pour les obligations qui doivent être réglées en 10 ans ou moins, ou de 3,42 % pour les obligations qui doivent être réglées en 10 ans ou plus.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

12. SOMMES À RECEVOIR DU (À PAYER AU) GOUVERNEMENT DU CANADA

	2018	2017
	\$	\$
Créances		
Projets pour le compte du gouvernement du Canada	(20 206)	(13 522)
Créances diverses	(44 545)	(32 574)
	(64 751)	(46 096)
Créditeurs		
Impôts sur le revenu excédentaires reçus d'avance	55 794	65 961
Avances pour des projets pour le compte du gouvernement du Canada	18 484	22 620
Créditeurs divers	44 278	37 247
	118 556	125 828
	53 805	79 732

Les montants à payer au gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les impôts sur le revenu excédentaires reçus d'avance sont remboursables au cours des exercices à venir, comme suit :

	\$
2019	32 699
2020	8 874
2021	13 939
2022	282
	55 794

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2018	2017
	\$	\$
Bâtiments	679	997
Équipement	17 941	18 957
	18 620	19 954

La charge d'intérêts ayant trait aux obligations découlant des contrats de location-acquisition pour l'exercice est de 1 769 \$ (1 894 \$ en 2017), à un taux d'intérêt moyen implicite de 9,41 % (9,21 % en 2017). Les obligations découlant des contrats de location-acquisition (qui arriveront à échéance entre 2019 et 2061) sont fondées sur les obligations contractuelles minimales pour les contrats en vigueur au 31 mars 2018.

	\$
2019	2 754
2020	2 396
2021	1 952
2022	1 886
2023	1 827
2024 et au-delà	41 231
Total des paiements minimaux exigibles au titre des contrats	52 046
Moins : intérêts implicites	33 426
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre des contrats	18 620

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

14. DETTE À LONG TERME

	2018 \$	2017 \$
Emprunts non garantis auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables en versements annuels jusqu'en 2033 et portant intérêt au taux fixe de 6,97 % (6,97 % en 2017)	5 847	6 402
Emprunts hypothécaires non garantis auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement à trois prêts de tiers consentis en vertu de l'Entente sur le logement social, venant à échéance en 2026 et en 2027 et portant intérêt à des taux variant entre 2,78 % et 3,68 % (entre 2,78 % et 3,68 % en 2017)	2 409	2 662
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursable en versements mensuels de 7 \$ (7 \$ en 2017), venant à échéance en juin 2024 et portant intérêt au taux de 3,30 % (3,30 % en 2017), garanti par un immeuble	521	595
Obligations non garanties des écoles catholiques de Yellowknife remboursables en versements mensuels de 68 \$ (68 \$ en 2017), y compris l'intérêt au taux fixe de 5,73 %, le dernier versement venant à échéance en avril 2018	663	1 417
Débentures non garanties venant à échéance entre 2025 et 2052 et portant intérêt à des taux variant entre 3,82 % et 6 % (entre 3,82 % et 6 % en 2017)	90 000	90 000
Débentures à fonds d'amortissement venant à échéance en octobre 2018 et portant intérêt à un taux de 6,33 % (6,33 % en 2017), garanties par les gains du fonds d'amortissement dont le taux de rendement moyen pondéré réel est de 0,48 % (0,48 % en 2017)	10 000	10 000
Débentures avec amortissements non garanties venant à échéance entre 2032 et 2047 et portant intérêt à des taux variant entre 3,98 % et 6,42 % (entre 3,98 % et 6,42 % en 2017)	113 470	116 233
Débentures de séries 1, 2 et 3 non garanties, remboursables en versements mensuels de 69 \$ à 73 \$ (de 69 \$ à 73 \$ en 2017), venant à échéance en 2025 et en 2026 et portant intérêt à des taux variant entre 9,11 % et 10 % (entre 9,11 % et 10 % en 2017)	13 756	14 916
Obligations à rendement réel de premier rang avec ajustement tenant compte de l'inflation accumulée, venant à échéance le 1 ^{er} juin 2046, remboursables par anticipation au gré de l'émetteur, portant intérêt au taux de 3,17 % (3,17 % en 2017) et remboursables en versements semestriels	177 209	178 277
Primes, escomptes et frais d'émission non amortis	413 875 (833)	420 502 (884)
	413 042	419 618

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Remboursements du capital de la dette à long terme et placements du fonds d'amortissement (*note 4*) exigibles lors de chaque exercice pour les cinq prochaines années et après :

	Capital de la dette à long terme	Placements du fonds d'amortissement
2019	20 103	388
2020	8 689	-
2021	9 164	-
2022	9 716	-
2023	10 307	-
2024 et au-delà	355 896	-
	413 875	388

Les intérêts sur la dette à long terme, inclus dans les frais de fonctionnement et d'entretien, s'élèvent à 22 775 \$ (20 689 \$ en 2017).

Autorisation relative à la dette

Conformément au paragraphe 28(4) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le GTNO a le pouvoir d'emprunter jusqu'à concurrence d'une limite autorisée par le gouvernement du Canada.

	2018	2017
	\$	\$
Dette à court terme (<i>note 8</i>)	297 076	234 807
Dette à long terme (<i>note 14</i>), après déduction des fonds d'amortissement (<i>note 4</i>)	406 764	413 817
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (<i>note 13</i>)	18 620	19 954
Garanties [<i>note 20a</i>])	15 166	17 404
	737 626	685 982
Limite d'emprunt autorisée	1 300 000	1 300 000
Capacité d'emprunt disponible avant les PPP	562 374	614 018
Engagements futurs au titre de la dette à long terme contractée pour les PPP (<i>note 15</i>)	166 481	142 081
Capacité d'emprunt disponible	395 893	471 937

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

15. PASSIF AU TITRE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le GTNO a conclu deux contrats, le premier pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie, et l'autre pour la conception, la construction et l'entretien dans le cadre du projet de rénovation de l'hôpital territorial Stanton.

Le calcul du passif des PPP se présente comme suit :

	2017	Entrées durant l'exercice	Versements de capital	2018	Date de remboursement
	\$	\$	\$	\$	
Rénovation de l'hôpital territorial Stanton	51 181	35 400	-	86 581	2048
Lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie	90 900	-	(11 000)	79 900	2037
Total	142 081	35 400	(11 000)	166 481	

Les contrats conclus dans le cadre de partenariats public-privé se détaillent comme suit :

	Entrepreneur	Date de signature du contrat	Date d'achèvement prévue/réelle	Taux d'intérêt
Rénovation de l'hôpital territorial Stanton	Boreal Health Partnership	Septembre 2015	Novembre 2018	7,09 %
Lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie	Northern Lights General Partnership	Octobre 2014	Juin 2017	6,52 %

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

15. PASSIF AU TITRE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (suite)

Le montant estimé des remboursements de capital pour les cinq prochaines années et après se présente comme suit :

	\$
2019	2 900
2020	4 600
2021	4 800
2022	5 200
2023	5 500
2024 et au-delà	143 481
<hr/>	
	166 481

Le remboursement de capital au titre des PPP se fait sous forme de versements fixes, égaux et mensuels pour la portion des coûts de construction financée par des fonds privés.

La charge d'intérêts des PPP est de 5 300 \$ (0 \$ en 2017).

16. RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description des régimes

Le GTNO gère les régimes de retraite énumérés ci-dessous pour le compte des députés de l'Assemblée législative, des juges de la Cour territoriale, des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux (ASSSS) de Hay River, ainsi que des employés, des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des écoles catholiques de Yellowknife. Le GTNO est responsable de toutes les prestations. Les prestations versées en vertu des sept régimes sont fondées sur les années de service et les gains admissibles.

Bénéficiaires du régime	Nom du régime	État de capitalisation
Députés	Régime d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (régime régulier des députés)	Capitalisé
Députés	Régime d'allocations supplémentaires de retraite de l'Assemblée législative (régime supplémentaire des députés)	Non capitalisé
Juges	Régime de pension agréé (régime régulier des juges)	Capitalisé
Juges	Régime de pension supplémentaire des juges (régime supplémentaire des juges)	Non capitalisé
Employés	Régime de retraite pour les employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	Capitalisé
Employés	Régime de retraite pour les employés des écoles catholiques de Yellowknife	Capitalisé
Directeurs généraux et directeurs généraux adjoints	Régime de retraite pour les directeurs généraux et les directeurs généraux adjoints des écoles catholiques de Yellowknife (régime supplémentaire)	Non capitalisé

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

a) Description des régimes (suite)

Les régimes réguliers des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes contributifs à prestations déterminées et sont précapitalisés. Les fonds de ces régimes sont administrés par des sociétés de fiducie indépendantes.

Les régimes supplémentaires des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes non contributifs à prestations déterminées et ne sont pas capitalisés. Cependant, le GTNO possède des actifs inscrits à des comptes spéciaux afin de satisfaire aux obligations découlant du régime supplémentaire des députés de l'Assemblée législative (*note 4*).

L'âge moyen des 19 participants actifs des régimes des députés de l'Assemblée législative (19 en 2017) est de 52 ans (51 ans en 2017). La méthode de calcul des prestations pour les régimes des députés se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des quatre meilleures années consécutives. Les actifs des régimes se composent d'un portefeuille d'actions canadiennes et étrangères de même que d'obligations et de titres à revenu fixe canadiens.

L'âge moyen des quatre participants actifs des régimes des juges (quatre en 2017) est de 61 ans (60 ans en 2017). La méthode de calcul des prestations pour les régimes des juges se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des six meilleures années consécutives; à partir de 65 ans, la prestation est réduite d'un montant équivalant à 0,7 % de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), tel que défini dans le Régime de pensions du Canada, et qui est calculé pour trois ans au moment du départ à la retraite. Les actifs des régimes se composent d'un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations canadiennes et étrangères.

L'ASSSS de Hay River offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. L'âge moyen des 151 participants au régime (146 en 2017) est de 46 ans (47 ans en 2017). La méthode de calcul des prestations se base sur un taux de 1,5 % de la moyenne la plus élevée des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence du MGAP moyen, plus 2 % de la meilleure moyenne salariale excédant le MGAP moyen, multipliés par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension. Les actifs du régime se composent principalement d'actions, d'obligations et de titres garantis par une hypothèque canadiens et américains.

Les écoles catholiques de Yellowknife offrent un régime de retraite à prestations déterminées à leurs employés. L'âge moyen des 143 participants au régime (157 en 2017) est de 45 ans (45 ans en 2017). La méthode de calcul des prestations se base sur un taux de 1,3 % de la moyenne la plus élevée des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence du MGAP moyen, plus 2 % de la meilleure moyenne salariale excédant le MGAP moyen, multipliés par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension. La moyenne des gains et du MGAP est établie sur les gains des dix meilleures années précédant la cessation d'emploi, le décès ou le départ à la retraite. Les actifs du régime se composent principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation. Le régime supplémentaire pour les directeurs généraux et les directeurs généraux adjoints est un régime de retraite non contributif à prestations déterminées, non capitalisé jusqu'à ce que l'employé quitte son emploi au sein des écoles catholiques de Yellowknife.

Tous les régimes fournissent des prestations en cas de décès au conjoint et aux personnes à charge admissibles. Tous les régimes sont indexés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

a) Description des régimes (suite)

Les autres employés du GTNO participent au régime de pension de retraite de la fonction publique du Canada. Ce régime verse des prestations calculées selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les prestations sont calculées au moyen d'une formule énoncée dans la loi, et non en fonction de la situation financière du régime. La méthode de calcul des prestations se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives.

Le régime a été modifié en 2013 afin de repousser l'âge normal de la retraite et les autres seuils liés à l'âge de 60 à 65 ans pour les nouveaux participants du régime à compter du 1^{er} janvier 2013. L'âge de la retraite reste à 60 ans pour les participants embauchés avant le 1^{er} janvier 2013. En outre, les taux de cotisation pour service courant de tous les participants de la fonction publique ont augmenté pour l'employeur : le partage des coûts de l'employé est passé à 50/50 en 2017.

Les autres prestations comprennent les rentes de survivant, les prestations minimales en cas de décès, les rentes de retraite anticipée non réduites et les rentes d'invalidité.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Passif au titre des régimes de retraite	2018 Réguliers capitalisés \$	2018 Supplémentaires non capitalisés \$	2018 Total \$
Obligation au titre des prestations constituées	85 645	36 320	121 965
Actifs des caisses de retraite – Valeur liée au marché	(103 107)	-	(103 107)
Gains actuariels non amortis	5 122	645	5 767
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(12 340)	36 965	24 625
	2017 Réguliers capitalisés \$	2017 Supplémentaires non capitalisés \$	2017 Total \$
Obligation au titre des prestations constituées	78 501	34 877	113 378
Actifs des caisses de retraite – Valeur liée au marché	(93 052)	-	(93 052)
Gains actuariels non amortis	4 963	107	5 070
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(9 588)	34 984	25 396

Un déficit aux fins de la comptabilité du régime de retraite des juges, d'un montant de 1 884 \$ (1 564 \$ en 2017), est pris en compte dans l'actif des régimes, qui s'élève à 12 340 \$ (9 588 \$ en 2017).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

c) Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite

	2018 Réguliers capitalisés \$	2018 Supplémentaires non capitalisés \$	2018 Total \$
Solde d'ouverture	(9 588)	34 984	25 396
Variation des éléments ayant un effet sur la trésorerie :			
Cotisations des participants aux régimes	(2 801)	-	(2 801)
Cotisations du gouvernement	(5 183)	-	(5 183)
Prestations versées aux participants aux régimes	(5 707)	(1 504)	(7 211)
Retrait de l'actif des régimes	5 707	-	5 707
Variation des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(7 984)	(1 504)	(9 488)
Variation des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût pour les services rendus au cours de l'exercice	6 335	1 321	7 656
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(764)	550	(214)
Variation de la provision pour moins-value	460	-	460
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	4 049	1 614	5 663
Rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif des régimes	(4 848)	-	(4 848)
Variation des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	5 232	3 485	8 717
Solde de fermeture	(12 340)	36 965	24 625

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

16.RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

	2017 Réguliers capitalisés \$	2017 Supplémentaires non capitalisés \$	2017 Total \$
Solde d'ouverture	(6 721)	33 074	26 353
Variation des éléments ayant un effet sur la trésorerie :			
Cotisations des participants aux régimes	(2 832)	-	(2 832)
Cotisations du gouvernement	(5 126)	-	(5 126)
Prestations versées aux participants aux régimes	(4 412)	(1 446)	(5 858)
Retrait de l'actif des régimes	4 412	-	4 412
Variation des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(7 958)	(1 446)	(9 404)
Variation des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût pour les services rendus au cours de l'exercice	5 953	1 254	7 207
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(610)	549	(61)
Coût des modifications aux régimes de la période précédente	18	-	18
Variation de la provision pour moins-value	317	-	317
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	3 720	1 553	5 273
Rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif des régimes	(4 307)	-	(4 307)
Variation des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	5 091	3 356	8 447
Solde de fermeture	(9 588)	34 984	25 396

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

d) Charge de retraite

La charge de retraite comprend le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets et les intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées, après déduction du rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif des régimes, de la variation de la provision pour moins-value et des cotisations des participants aux régimes. La charge totale s'élève à 5 914 \$ (5 615 \$ en 2017). On détermine les intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées en appliquant le taux d'actualisation établi au début de l'exercice à la valeur moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice. On détermine le rendement prévu de l'actif des régimes en appliquant le taux de rendement supposé de l'actif des régimes à la valeur moyenne liée au marché de l'actif pour l'exercice. Le rendement réel de l'actif des régimes dépasse de 2 930 \$ (3 134 \$ en 2017) le rendement prévu.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le GTNO a cotisé 52 274 \$ (55 331 \$ en 2017) au régime de pension de retraite de la fonction publique, et les employés y ont cotisé 49 128 \$ (47 004 \$ en 2017).

e) Changements concernant les régimes de retraite au cours de l'exercice

Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River

En 2013, l'administration a modifié les dispositions du régime pour que la transférabilité ne soit plus offerte aux participants admissibles à des prestations de retraite immédiates. Ce changement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite

Date d'évaluation

L'évaluation actuarielle pour le régime des députés de l'Assemblée législative a été établie en date du 1^{er} avril 2016 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 janvier 2018. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle est le 1^{er} avril 2020. L'évaluation actuarielle pour le régime des juges a été établie en date du 1^{er} avril 2016 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2018. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle est le 1^{er} avril 2019. L'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River a été établie en date du 1^{er} janvier 2018 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2018. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle est le 1^{er} janvier 2019. L'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés des écoles catholiques de Yellowknife a été établie en date du 30 juin 2016 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 30 juin 2017. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle est le 30 juin 2018.

Méthode d'évaluation du passif

Les évaluations actuarielles ont été réalisées au moyen de la méthode de répartition des prestations projetées. Ces évaluations reposent sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui portent notamment sur la mortalité, les années de service, les retraits, les gains et les taux d'intérêt. Les hypothèses reflètent les meilleures estimations du GTNO à l'égard des taux prévus à long terme et des prévisions à court terme.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite (suite)

Méthode d'évaluation de l'actif

La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des députés de l'Assemblée législative fait appel à une valeur de marché lissée qui étale l'écart entre le revenu de placement réel et le revenu de placement prévu sur une période de quatre ans et qui, par la suite, est rajustée en fonction des sommes à verser au régime de retraite et des sommes à soustraire de celui-ci. La juste valeur de marché pour le régime régulier des députés de l'Assemblée législative est de 24 263 \$ (23 145 \$ en 2017). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des juges se fonde sur la valeur liée au marché. La valeur de marché pour le régime régulier des juges est de 6 327 \$ (5 889 \$ en 2017). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River et des écoles catholiques de Yellowknife se fonde sur la valeur liée au marché. La juste valeur marchande de l'actif de ces régimes de retraite correspond respectivement à 58 385 \$ (52 062 \$ en 2017) et à 16 255 \$ (13 113 \$ en 2017).

Gains et pertes actuariels

Des gains et des pertes actuariels se produisent quand les données réelles s'écartent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent. Des ajustements sont alors requis, dont les montants sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre moyen estimatif restant d'années de service des cotisants. Cette durée a été établie à 6 ans pour les régimes des députés (7 ans en 2017), à 1,7 an pour les régimes des juges (2,7 ans en 2017), à 7,2 ans pour le régime de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River (7 ans en 2017) et à 13,7 ans pour le régime des écoles catholiques de Yellowknife (13,9 ans en 2017).

<i>Hypothèses actuarielles</i>	Régime des écoles catholiques de Yellowknife	Régime de retraite de l'ASSSS de Hay River	Régimes des députés	Régimes des juges
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	4,8 %	5,5 %	4,8 %	4,1 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,0 %	2,5 %	2,0 %	3,5 %
Taux d'inflation annuel	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux d'actualisation	4,8 %	5,2 %	4,8 %	4,1 %

Hypothèses relatives au départ à la retraite

- Les députés de l'Assemblée législative peuvent partir à la retraite au plus tôt à 60 ans, après 30 ans de service ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service égale 80.
- Les juges peuvent partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 60 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service égale 80.
- Les employés de l'ASSSS de Hay River peuvent prendre une retraite anticipée dès 50 ans. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans.
- Les employés des écoles catholiques de Yellowknife peuvent partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 65 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service égale 90.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

17. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS DES EMPLOYÉS

En plus des prestations de retraite, le GTNO verse à ses employés des indemnités de cessation d'emploi (démission et départ à la retraite) ainsi que des indemnités liées au déménagement et aux congés rémunérés (congés de maladie, congés spéciaux, congés de maternité et congés parentaux). Les régimes d'avantages sociaux ne sont pas précapitalisés et aucun actif n'y est greffé, ce qui a pour effet de créer un déficit pour le régime équivalant à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Le GTNO accorde à ses employés des indemnités de cessation d'emploi en fonction des modalités de cessation d'emploi (p. ex. démission ou départ à la retraite) et d'une combinaison adéquate de facteurs comme le moment d'embauche, le taux salarial, le nombre d'années de service continu et l'âge, et ces indemnités sont plafonnées. Les indemnités de déménagement sont déterminées en fonction de divers critères, les principaux étant le lieu d'embauche, la catégorie d'employé et la durée d'emploi. Les indemnités de ces deux catégories sont évaluées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Les congés rémunérés s'accumulent généralement à mesure que l'employé fournit ses services et sont octroyés lorsque survient un événement rendant l'employé admissible aux indemnités prévues par les modalités du régime. Parmi les événements visés se trouvent la maladie de l'employé ou d'une personne à sa charge et le décès d'un membre de la famille immédiate. Les congés parentaux et de maternité comptent parmi les avantages sociaux qui ne s'accumulent pas. Les avantages qui s'accumulent au titre de congés rémunérés ont été évalués sur une base actuarielle selon la méthode de l'utilisation prévue.

Résultats d'évaluation

L'évaluation actuarielle a été réalisée en date du 17 février 2017 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2018. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle est le 31 mars 2019. Les valeurs présentées ci-dessous concernent tous les avantages sociaux regroupés compris dans les congés rémunérés et les indemnités de cessation d'emploi au sein du gouvernement consolidé.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

17. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS DES EMPLOYÉS (suite)

	Cessations et déménagements \$	Congés rémunérés \$	2018 \$	2017 \$
Variation des obligations				
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	50 711	13 650	64 361	62 299
Coût pour les services rendus au cours de l'exercice	2 523	981	3 504	3 528
Intérêts courus	1 490	424	1 914	1 842
Prestations versées	(8 635)	(4 269)	(12 904)	(9 182)
Modifications aux régimes	5	-	5	54
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(6 492)	143	(6 349)	5 771
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	39 602	10 929	50 531	64 312
Gain actuel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	15 775	(1 624)	14 151	9 087
Obligation future nette	55 377	9 305	64 682	73 399
Autres avantages sociaux futurs	7 666	-	7 666	8 628
Autres congés rémunérés	-	1 409	1 409	1 432
Total des avantages sociaux futurs et des congés rémunérés	63 043	10 714	73 757	83 459

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

17. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS DES EMPLOYÉS (suite)

Charge au titre des avantages sociaux	Cessations et déménagements \$	Congés rémunérés \$	2018 \$	2017 \$
Coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice	2 523	981	3 504	3 528
Intérêts courus	1 490	424	1 914	1 842
Modifications aux régimes	5	-	5	54
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	(1 427)	192	(1 235)	(1 952)
	2 591	1 597	4 188	3 472

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est une moyenne de 3,8 % (3,3 % en 2017). Les paiements prévus au cours des cinq prochains exercices financiers sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Cessations et déménagements \$	Congés rémunérés \$	Total \$
2019	8 841	2 112	10 953
2020	6 808	1 651	8 459
2021	5 765	1 399	7 164
2022	4 996	1 243	6 239
2023	4 377	1 148	5 525
	30 787	7 553	38 340

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

18. ACTIFS EN FIDUCIE ADMINISTRÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Le GTNO administre pour le compte de tiers des actifs en fiducie qui ne figurent pas dans ses propres éléments d'actif et de passif. Ces actifs prennent la forme de trésorerie, de dépôts à terme, de placements, d'immeubles et de biens divers.

	2018 \$	2017 \$
Fonds – Conseil scolaire de division du Slave Sud	339	80
Établissements correctionnels et autres	466	463
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	721	721
Ressources naturelles	45	236
Curateur public	5 934	5 527
Fonds pour les patients – Administrations des services de santé et des services sociaux	234	241
Garanties – Permis d'utilisation des terres et des eaux et gisements de pétrole et de gaz	7 451	7 236
Cour territoriale et Cour suprême	993	775
	16 183	15 279

En plus de ces actifs en fiducie, le gouvernement détient 662 899 \$ (579 221 \$ en 2017) en liquidités et en garanties bancaires sous la forme de lettres de crédit et de cautionnements. La majorité de ces garanties sont adossées à des permis délivrés en vertu de la réglementation visant l'utilisation des eaux et le dépôt des déchets.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

19. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Les obligations contractuelles représentent les obligations que le GTNO a envers d'autres parties et qui s'ajouteront aux passifs lorsque les modalités de ces contrats ou les dispositions de ces ententes seront respectées.

Le GTNO a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à l'égard des paiements suivants à une date postérieure au 31 mars 2018 :

	Date d'expiration	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024+ \$	Total \$
Engagements opérationnels	2048	136 007	64 345	46 505	38 719	22 285	7 047	314 908
Entente pour des services de police avec la GRC	2032	44 206	43 979	43 902	43 902	43 902	395 118	615 009
Baux commerciaux	2040	25 330	21 673	15 892	12 138	8 121	11 746	94 900
Location de matériel	2026	1 879	1 428	588	377	212	530	5 014
Projets d'immobilisations corporelles en cours à la fin de l'exercice	2022	106 904	10 858	8 244	2 249	-	-	128 255
Paiements opérationnels liés aux PPP	2048	6 642	10 642	10 942	11 242	11 542	362 946	413 956
Projets d'immobilisations corporelles en PPP	2020	76 004	-	-	-	-	-	76 004
		396 972	152 925	126 073	108 627	86 062	777 387	1 648 046

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

19. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques accordées en vertu d'un contrat ou d'une entente, qui produiront un actif et une source de revenus dans l'avenir.

Le GTNO a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à l'égard des rentrées suivantes à une date postérieure au 31 mars 2018 :

	Date d'expiration	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024+ \$	Total \$
Paiements de transfert	2028	71 165	78 901	73 350	103 816	107 923	304 933	740 088
Revenus de réglementation	2021	144	144	60	-	-	-	348
Revenus de contrats de location	2047	4 699	4 452	4 318	4 093	3 809	36 902	58 273
Revenus des permis	2037	687	468	209	148	100	488	2 100
Autres	2043	1 260	624	419	239	219	4 371	7 132
		77 955	84 589	78 356	108 296	112 051	346 694	807 941

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

20. GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

a) Garanties

Le GTNO a garanti des prêts résidentiels auprès de banques pour un montant total de 751 \$ (870 \$ en 2017) et indemnisé la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour des prêts à des tiers totalisant 14 415 \$ (16 534 \$ en 2017). De plus, le GTNO a fourni une garantie à la Société canadienne du sang pour couvrir une partie des réclamations éventuelles des utilisateurs du système national d'approvisionnement en sang. La quote-part du GTNO se limite au pourcentage que représente la population des Territoires du Nord-Ouest par rapport à celle du Canada.

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest compte quatre prêts en cours consentis à trois organisations d'aide au développement des collectivités du Nord pour un montant total de 471 \$ (538 \$ en 2017). Les prêts accordés par ces trois organisations peuvent être cédés à la Société lorsque ceux-ci sont douteux, auquel cas elle a la possibilité de radier le solde des prêts des organisations d'aide au développement des collectivités du Nord et de tenter de récupérer la perte subie. En 2018, aucun compte n'a été cédé à la Société (aucun en 2017).

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest a trois lettres de crédit irrévocables (quatre en 2017) totalisant 2 101 \$ (2 155 \$ en 2017), qui expireront d'ici 2019. La Société devra verser le montant de ces lettres si ses bénéficiaires sont en défaut de paiement des dettes sous-jacentes. Si la Société doit rembourser des tiers en vertu de ces contrats de garantie, les bénéficiaires devront lui rembourser ces montants. Chaque lettre de crédit est garantie par un billet, un contrat de sûreté générale, un cautionnement ou une hypothèque accessoire. Aucun paiement n'a été effectué au cours de l'exercice (aucun en 2017).

b) Réclamations et litiges

Le GTNO fait face à des réclamations et à des litiges en cours ou à des menaces de poursuites. Dans certains de ces cas, conformément aux ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vont tous deux assurer la défense. Le coût de la défense ainsi que les dommages qui pourront au bout du compte être adjugés seront partagés entre les deux gouvernements selon la proportion de 55,66 % et 44,34 % respectivement. Le GTNO comptabilise une provision pour toute réclamation ou tout litige s'il est probable qu'un paiement devra être effectué et que le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La provision est fondée sur les prévisions obtenues grâce à l'expérience des juristes du GTNO ou à la jurisprudence s'appliquant à des circonstances semblables. À la fin de l'exercice, le GTNO a estimé le montant total réclamé, pour lequel on ne peut déterminer l'issue, à 80 208 \$ (67 027 \$ en 2017). Puisqu'on ne peut déterminer la probabilité qu'un événement futur confirmera qu'une charge a été engagée au 31 mars, aucune provision pour de telles réclamations n'a été faite dans les présents états financiers.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

21. PAIEMENTS DE TRANSFERT, RECETTES FISCALES ET REVENUS GÉNÉRAUX

	2018 \$	2017 \$
Paiements de transfert :		
Transferts de capitaux	57 919	66 774
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	62 109	60 933
Frais partagés avec le fédéral	65 626	59 048
Autres	28 078	31 839
	213 732	218 594
Impôts et taxes :		
Impôt sur les bénéfices des sociétés	60 006	68 616
Impôt sur le revenu des particuliers	87 530	122 322
	147 536	190 938
Autres impôts et taxes :		
Carburants et combustibles	20 925	21 288
Tabac	15 598	15 336
Salaires	42 633	43 643
Impôts fonciers et taxes scolaires	38 417	37 839
Assurance	5 169	5 129
	122 742	123 235
Revenus généraux :		
Contrats de location	4 913	5 875
Réglementation	34 082	32 602
Divers	28 153	19 206
Intérêts	6 094	5 555
Cession d'actifs	1 008	835
Subventions en nature	443	443
	74 693	64 516
	558 703	597 283

Les paiements de transfert comprennent les transferts reçus du gouvernement du Canada. Les paiements de transfert associés à un partage de frais avec le gouvernement du Canada sont liés aux ententes de service qui sont cofinancées par le GTNO et le gouvernement du Canada. Les autres paiements de transfert comprennent les contributions provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que les subventions et contributions provenant des organismes publics du gouvernement.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

22. CHARGES

Les charges des divers ministères du GTNO, de ses sociétés territoriales ainsi que de divers autres organismes publics sont regroupées dans l'état des résultats comme suit :

Environnement et développement économique	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement Société d'investissement et de développement des TNO Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest Arctic Energy Alliance Office inuvialuit des eaux
Infrastructures	Ministère de l'Infrastructure Ministère de l'Administration des terres Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest
Éducation	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Collège Aurora Tous les conseils scolaires de division des TNO Toutes les administrations scolaires de district des TNO Agence des services communautaires tlicho (section de l'éducation)
Santé, services sociaux et logement	Ministère de la Santé et des Services sociaux Toutes les administrations des services de santé et des services sociaux des TNO Agence de services communautaires tlicho (section de la santé) Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest
Justice	Ministère de la Justice
Administration générale	Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones Ministère des Finances Ministère des Affaires municipales et communautaires Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	Assemblée législative Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

23. DÉPASSEMENT DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, un ministère (quatre en 2017) a dépassé ses crédits de fonctionnement de 496 \$ (5 423 \$ en 2017), et un ministère (deux en 2017) a dépassé ses crédits d'immobilisations de 33 \$ (2 169 \$ en 2017).

Les dépassements de crédit contreviennent à l'article 71 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui prévoit « [qu'il] est interdit d'engager une dépense qui entraîne un dépassement du crédit précisé dans le budget des dépenses d'un ministère ».

Les crédits votés qui ont été dépassés au cours de l'exercice vont comme suit :

Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (fonctionnement)	496 \$
Assemblée législative (immobilisations)	33 \$

Ces dépassements ont été considérés comme des crédits supplémentaires conformément à l'article 77 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.T.N.-O. 2015, qui prévoit que « lorsque l'imputation de dépenses sur un crédit entraîne un dépassement du crédit, le contrôleur général peut, à la fin de l'exercice, inscrire l'excédent de la dette sur le crédit en tant que crédit réputé pour l'exercice en cause ».

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

En octobre 2018, un immeuble locatif de Yellowknife appartenant au GTNO a été détruit par un incendie. L'immeuble avait été loué à l'association YWCA, laquelle fournit actuellement du soutien aux familles touchées. L'incidence financière de l'incendie sur le GTNO est en cours d'examen, et l'ampleur des répercussions est incertaine pour le moment.

25. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclasés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers du présent exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau A

Tableau consolidé des immobilisations corporelles

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Terrains ⁷	Bâtiments ¹	Infrastructures et autres ^{1,2,3,4}	Améliorations locatives	Équipement ¹	Ordinateurs ³	Travaux en cours ^{5,6}	2018	2017
Coût des immobilisations corporelles au début de l'exercice	\$ 22 649	\$ 1 689 268	\$ 2 301 500	\$ 43 933	\$ 262 227	\$ 132 687	\$ 358 022	\$ 4 810 286	\$ 4 461 282
Transferts	348	81 360	169 750	-	11 461	10 527	(273 446)	-	-
Acquisitions	-	521	172	98	770	4	304 350	305 915	368 375
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(246)	(246)	-
Cessions	-	(2 518)	(2 821)	(871)	(20 879)	(1 599)	-	(28 688)	(19 371)
Coûts des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice	22 997	1 768 631	2 468 601	43 160	253 579	141 619	388 680	5 087 267	4 810 286
Amortissement cumulé au début de l'exercice	-	(697 217)	(742 168)	(33 966)	(139 370)	(80 043)	-	(1 692 764)	(1 583 172)
Charges d'amortissement	-	(41 194)	(57 521)	(1 284)	(12 159)	(11 306)	-	(123 464)	(122 269)
Cessions	-	1 880	3 379	871	12 119	1 594	-	19 843	12 677
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	-	(736 531)	(796 310)	(34 379)	(139 410)	(89 755)	-	(1 796 385)	(1 692 764)
Valeur comptable nette	22 997	1 032 100	1 672 291	8 781	114 169	51 864	388 680	3 290 882	3 117 522

¹ Sont compris dans les bâtiments, les infrastructures et l'équipement : les contrats de location-acquisition d'un montant de 34 018 \$ (33 792 \$ en 2017); l'amortissement cumulé de 11 593 \$ (10 502 \$ en 2017); la valeur comptable nette de 22 425 \$ (23 290 \$ en 2017).

² Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissement, les aires de trafic, les systèmes de distribution de carburant, les améliorations aux parcs, les aéronefs, le traitement des eaux et des eaux d'égouts, les clôtures, les panneaux, les lignes de transport et de distribution d'énergie et les centrales électriques.

³ Les coûts du projet de PPP de lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie d'un montant de 66 212 \$, qui étaient comptabilisés dans la catégorie « Ordinateurs » au dernier exercice, sont maintenant comptabilisés dans la catégorie « Autres ».

⁴ Comprend les coûts capitalisés du projet de PPP de lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie d'un montant de 95 036 \$ (66 212 \$ en 2017).

⁵ Comprend les coûts associés aux projets de PPP : 238 732 \$ (146 176 \$ en 2017) pour la rénovation de l'hôpital territorial Stanton et 0 \$ (28 824 \$ en 2017) pour le lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie.

⁶ Ne sont pas compris dans les acquisitions d'immobilisations corporelles, à l'état des flux de trésorerie, des éléments hors trésorerie de 25 613 \$ (50 365 \$ en 2017).

⁷ Des terrains ayant un coût nul, une valeur comptable nette de 0 \$ et une valeur de marché de 3 329 \$ (772 \$ en 2017) ont été remis à des tiers.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau B

Tableau consolidé des informations par secteurs

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Ministères ¹	Autres organismes publics ²	Total pour tous les secteurs	Ajustements ³	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subvention du gouvernement du Canada	1 232 439	-	1 232 439	-	1 232 439	1 219 888
Paiements de transfert	185 654	28 078	213 732	-	213 732	218 594
	1 418 093	28 078	1 446 171	-	1 446 171	1 438 482
Impôts et taxes et revenus généraux						
Impôts des sociétés et des particuliers	147 536	-	147 536	-	147 536	190 938
Autres impôts et taxes	113 068	10 151	123 219	(477)	122 742	123 235
Revenus généraux	85 840	686 866	772 706	(698 013)	74 693	64 516
Bénéfices provenant des placements de portefeuille	2 680	1 154	3 834	-	3 834	3 089
Revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables	66 115	-	66 115	-	66 115	63 671
Ventes	88 510	91 297	179 807	(32 562)	147 245	145 532
Recouvrements	20 536	16 924	37 460	(1 763)	35 697	35 130
	524 285	806 392	1 330 677	(732 815)	597 862	626 111
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	15 394	-	15 394	(352)	15 042	10 966
	1 957 772	834 470	2 792 242	(733 167)	2 059 075	2 075 559
Charges						
Subventions et contributions	796 970	5 787	802 757	(580 066)	222 691	216 046
Fonctionnement et entretien	565 779	310 024	875 803	(151 431)	724 372	715 991
Rémunération et avantages sociaux	369 439	463 653	833 092	(8 083)	825 009	843 510
Variation des provisions pour moins-value	2 597	-	2 597	-	2 597	3 009
Amortissement des immobilisations corporelles	94 960	28 502	123 462	2	123 464	122 269
	1 829 745	807 966	2 637 711	(739 578)	1 898 133	1 900 825
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	128 027	26 504	154 531	6 411	160 942	174 734
Projets pour le compte de tiers						
Charges	(105 495)	-	(105 495)	-	(105 495)	(84 299)
Recouvrements	105 495	-	105 495	-	105 495	84 299
Excédent (déficit) de l'exercice	128 027	26 504	154 531	6 411	160 942	174 734

¹ Les ministères indiqués sont ceux qui figurent dans la liste de la note 21 (débutant par le mot « ministère »), auxquels s'ajoute l'Assemblée législative.

² Les organismes publics indiqués sont ceux qui figurent dans la note 21, hormis les ministères et l'Assemblée législative.

³ Comprend les ajustements permettant d'éliminer les soldes entre les entités et de respecter les normes comptables pour le secteur public au Canada dans les états financiers consolidés. Par exemple, les contributions faites aux comités et organismes par les différents ministères entrent dans la section des charges, sur la ligne des subventions et contributions et dans la colonne intitulée « Ministères ». Les sommes reçues par le comité ou l'organisme visé (p. ex. l'Administration des services de santé et des services sociaux et le Conseil scolaire de division) se trouvent à la ligne des revenus généraux et dans la colonne appelée « Autres organismes publics ». Ces sommes sont éliminées au moment de la consolidation afin d'éviter un double comptage, et représentent une partie significative des montants de la colonne « Ajustements ».

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
COMMENTAIRES ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

M. ROBERT C. MCLEOD
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	5
SOMMAIRE – FAITS SAILLANTS FINANCIERS	6
EXCÉDENT ANNUEL ET CUMULÉ ET DETTE NETTE	8
REVENUS ET CHARGES	10
REVENUS PAR SOURCE	10
CHARGES PAR OBJET	15
CHARGES PAR PROGRAMME	17
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT	18
SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS FINANCIERS	21
SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS FINANCIERS	22
ACTIFS NON FINANCIERS	24
FLUX DE TRÉSORERIE	25
LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME	26
INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	29
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	36
RISQUES ET INCERTITUDES	38
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)	39
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES DANS LES COMPTES PUBLICS	42

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

INTRODUCTION

Les Comptes publics présentent la situation financière et les résultats des activités du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) pour un exercice. L'état consolidé de la situation financière rend compte de l'actif, du passif, de l'excédent ou du déficit accumulé, de même que de la situation de dette nette du GTNO. L'état consolidé de la variation de la dette nette fait état des principaux éléments qui ont eu une incidence sur la dette nette du GTNO depuis la fin du dernier exercice. La situation financière du GTNO est établie à un moment précis (c'est-à-dire à la date de la fin de l'exercice, qui est le 31 mars), alors que l'information concernant les revenus et les charges rend compte des résultats de l'ensemble de l'exercice, comme le montre l'état consolidé des résultats. À noter que dans de nombreux cas, la situation financière d'un gouvernement différera passablement de l'état de l'économie.

La santé financière d'un gouvernement peut être mesurée en fonction de sa viabilité, de sa flexibilité et de sa vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités. Ces termes se définissent comme suit :

- **Viabilité** : La mesure dans laquelle un gouvernement peut maintenir ses programmes existants et s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie.
- **Flexibilité** : La mesure dans laquelle un gouvernement peut accroître ses ressources financières pour répondre à ses engagements croissants, soit en augmentant ses revenus, soit en augmentant le fardeau de sa dette.
- **Vulnérabilité** : La mesure dans laquelle un gouvernement devient dépendant, et donc vulnérable, à l'égard des sources de financement hors de son contrôle ou de son influence, tant intérieures qu'internationales.

L'information fournie dans les pages qui suivent vise à aider les lecteurs des Comptes publics à évaluer la santé financière du GTNO. Précisons que l'information figurant dans les états financiers consolidés (la section I des Comptes publics) comprend tous les organismes contrôlés par le gouvernement, et le gouvernement lui-même. Ensemble, ces entités forment le périmètre comptable du GTNO. La liste des organismes qui font partie du périmètre comptable du GTNO est donnée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

SOMMAIRE – FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le sommaire fait état des éléments clés ayant une incidence sur les résultats dans les Comptes publics et commente les résultats par rapport au plan initial établi par le gouvernement (c'est-à-dire les budgets). Les résultats consolidés des activités de l'exercice terminé le 31 mars 2018 et la situation financière à cette date sont résumés ci-dessous :

(en milliers de dollars)

	2018	2018	2017
	Prévu	Réel	Réel
Total des revenus	2 096 352	2 059 075	2 075 559
Total des charges	1 931 931	1 898 133	1 900 825
Excédent de l'exercice	164 421	160 942	174 734
Actifs financiers		524 998	495 614
<i>Moins : Total du passif</i>		1 490 780	1 443 448
Dette nette		(965 782)	(947 834)
Actifs non financiers		3 319 576	3 140 686

Les états financiers consolidés de 2018 rendent compte d'un excédent de 161 millions de dollars, soit 3 millions de moins que prévu au budget. Conformément aux normes comptables pour le secteur public (NCSP), les ajustements budgétaires approuvés au cours de l'exercice ne sont pas pris en compte dans le budget présenté. Ces ajustements sont généralement apportés en fonction de faits nouveaux qui n'étaient pas connus au moment de l'approbation du budget initial, ou à cause de variations dans les revenus, les charges ou les deux. Il faut en tenir compte avant de tirer quelque conclusion que ce soit quant aux résultats des activités.

La dette nette totale a augmenté de 18 millions de dollars en 2018 en raison du financement de projets d'infrastructures et des besoins en fonds de roulement de différents programmes, services et initiatives. La majorité de cette augmentation est attribuable au financement engagé pour les travaux exécutés dans le cadre du projet de partenariat public-privé (PPP) visant la rénovation de l'hôpital territorial Stanton, de même qu'à une hausse des emprunts à court terme.

L'économie territoriale, mesurée par le PIB réel, a grimpé de 5,2 % en 2017; ce résultat est supérieur à la moyenne nationale (3,3 %). Cette hausse est attribuable à la croissance de l'industrie diamantaire à l'issue de la première année

d'exploitation complète d'une nouvelle mine de diamants.

Les sources de revenus autonomes du GTNO sont directement liées à l'activité économique des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Par exemple, la plus grande partie des impôts des sociétés est payée par un petit nombre de sociétés d'exploitation des ressources, dont le revenu fluctue considérablement au gré des événements économiques. De plus, le GTNO perçoit des redevances sur les ressources, quoiqu'il les partage avec le gouvernement fédéral et des organismes autochtones partenaires, ce qui réduit l'avantage financier qu'il en retire. Cela dit, comme les transferts du gouvernement fédéral constituent la majorité de ses revenus, la corrélation entre l'économie et les revenus du GTNO n'apparaît pas si forte.

Les TNO continuent à gérer l'augmentation des dépenses, tout en investissant de manière ciblée pour favoriser la croissance économique et combler les besoins en matière d'infrastructures. Des investissements cumulatifs de 5,09 milliards de dollars dans les infrastructures, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des transports, ont permis d'accroître la sûreté, la compétitivité et la productivité des TNO, en plus de soutenir la création d'emplois dans la construction et les secteurs connexes.

Santé financière

La santé financière d'un gouvernement doit être mesurée en fonction de sa viabilité, de sa flexibilité et de sa vulnérabilité. Ces mesures servent d'outils pour illustrer la santé financière du GTNO. L'analyse réalisée nous amène à conclure ce qui suit :

- **Viabilité** – À la fin de l'exercice 2018, le GTNO affichait une dette nette de 966 millions de dollars, comparativement à 948 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. La dette nette représente 47 % du total des revenus. Les investissements à venir dans les infrastructures et les activités ne pourront être maintenus aux niveaux actuels sans alourdir l'endettement.
- **Flexibilité** – Il s'agit ici de la capacité du GTNO d'augmenter ses ressources financières. La majeure partie des revenus provient de la subvention au titre de la formule de financement des territoires versée par le gouvernement du Canada. Les revenus autonomes du GTNO, déduction faite des 66 millions de dollars tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables, sont passés de 27 % du total des revenus en 2017 à 26 % en 2018; les variations se rattachent principalement aux revenus tirés des ventes et aux recettes fiscales. La marge de manœuvre limitée dont dispose le GTNO pour augmenter les taxes et les impôts, combinée à une assiette fiscale réduite, rend improbable toute hausse notable de ses revenus

autonomes à court terme.

Au 31 mars 2018, le GTNO a une limite d'emprunt de 1,3 milliard de dollars imposée par le gouvernement fédéral. Bien que cette limite ne soit actuellement pas atteinte, une telle capacité d'emprunt représente seulement 68 % du total des charges de 2018. La limite d'emprunt empêche le GTNO d'avoir recours à l'endettement pour augmenter ses ressources financières, une augmentation qui, dans le meilleur des cas, pourrait accroître la flexibilité à court terme.

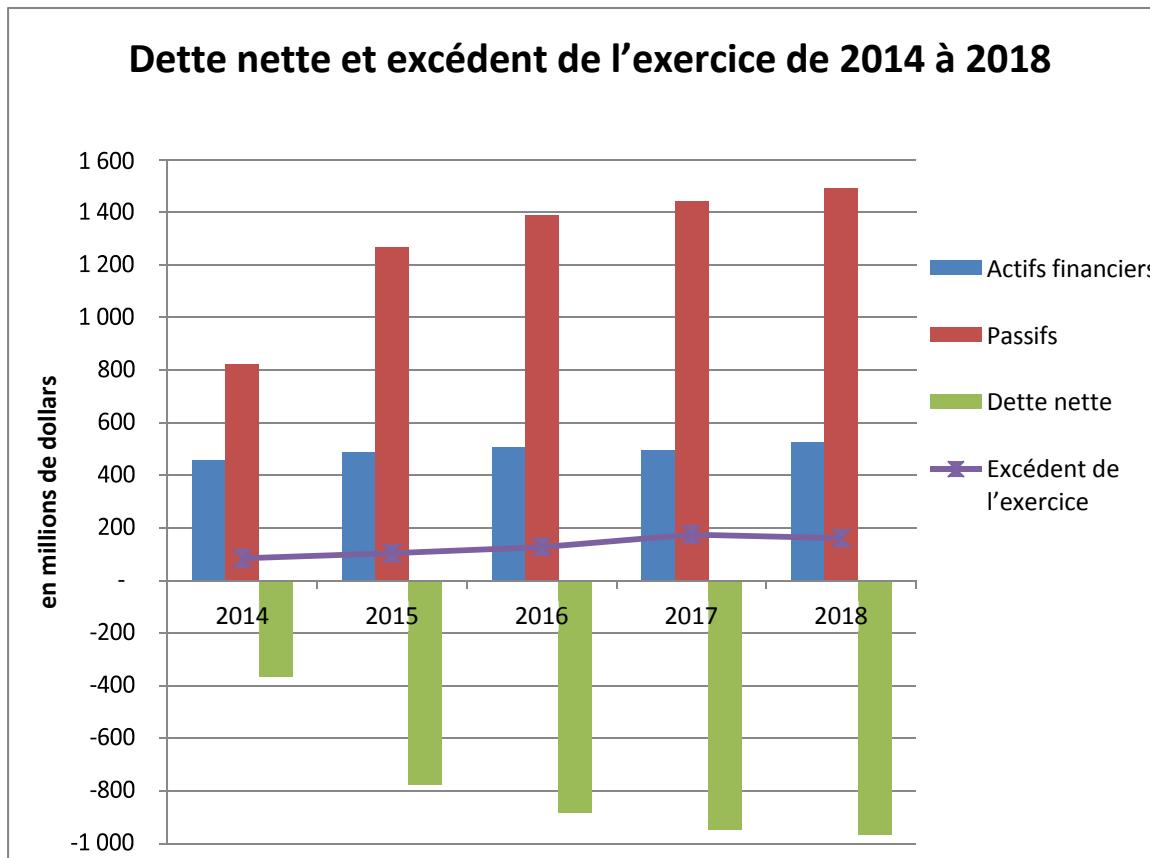
- **Vulnérabilité** – Pour évaluer la vulnérabilité du GTNO, il suffit d'examiner ses sources limitées de revenus autonomes et la volatilité liée aux impôts des sociétés et des particuliers. La majorité des revenus du GTNO proviennent de la subvention et des paiements de transfert du gouvernement du Canada, qui représentent 70 % des revenus totaux pour l'exercice. La formule de financement des territoires a été définie par la législation fédérale et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2019.

En résumé, le GTNO ne peut maintenir ses niveaux actuels d'investissement dans les infrastructures et les activités de fonctionnement sans alourdir son endettement. Sa capacité à générer de nouveaux revenus est restreinte, et il reste vulnérable face aux changements que peut apporter le gouvernement du Canada à l'égard de ses revenus futurs.

EXCÉDENT ANNUEL ET CUMULÉ ET DETTE NETTE

Les ressources financières nettes sont les actifs financiers qui restent une fois que le total du passif du GTNO en a été déduit. Quand le passif est supérieur à la somme des actifs financiers, nous sommes en présence d'une dette nette. Le GTNO est dans une situation de dette nette, c'est-à-dire qu'à la fin de l'exercice, son passif est supérieur à ses actifs financiers. Au cours des derniers exercices, la dette nette du GTNO a fluctué, mais pas au même rythme que l'excédent de l'exercice, comme le montre le graphique ci-dessous. Cette situation s'explique par le fait que certains facteurs influent sur la dette nette, mais n'ont aucun effet sur l'excédent de l'exercice, notamment la réduction de la trésorerie et l'augmentation de la dette résultant d'investissements en infrastructures. La composition de la dette nette est illustrée dans l'état consolidé de la variation de la dette nette, à la section I des Comptes publics.

Le graphique ci-dessous illustre la dette nette et l'excédent annuel du GTNO à la fin de chacun des cinq derniers exercices.



La dette nette a augmenté au cours de l'exercice 2018, principalement en raison du financement des travaux exécutés dans le projet de PPP visant la rénovation de l'hôpital territorial de Stanton, et d'une augmentation des emprunts à court terme.

La dette nette est déduite de l'investissement cumulé du GTNO dans des actifs non financiers (immobilisations corporelles, charges payées d'avance et stocks détenus pour utilisation) dans le calcul de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice.

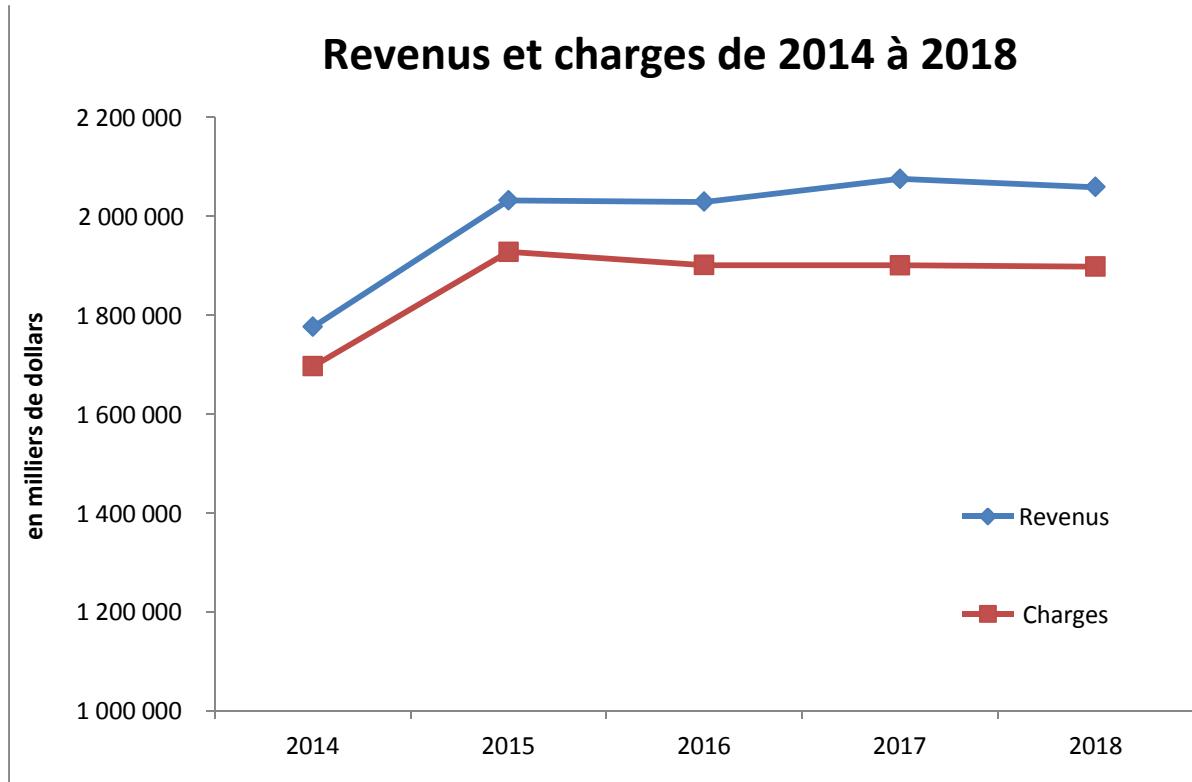
La dette nette représente le fardeau que porteront les générations à venir et qui devra être recouvré à même les revenus futurs. Un indicateur important de la flexibilité d'un gouvernement est le niveau d'actifs financiers disponibles pour satisfaire à ses obligations actuelles et futures, de même que sa capacité d'absorber tout déficit annuel prévu.

Consolidation de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

La consolidation par intégration globale des activités de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (la Société d'hydro des TNO) qui a eu lieu lors de

l'exercice 2015 a eu une grande incidence sur les données comparatives du GTNO. Toute analyse des tendances illustrées par les graphiques doit tenir compte du changement dans la relation entre ces deux entités. La consolidation a eu des effets sur les revenus, les dépenses, les actifs financiers et non financiers, le passif et l'excédent annuel et accumulé.

REVENUS ET CHARGES



* Les revenus illustrés ci-dessus comprennent les recouvrements de charges d'exercices antérieurs.

Les revenus et les charges sont restés assez stables au cours des derniers exercices, mais avaient augmenté en 2015, au moment où le GTNO a intégré globalement la Société d'hydro des TNO dans ses états financiers. Cette intégration avait fait augmenter de façon proportionnelle les revenus et les charges du GTNO. Ils sont présentés plus en détail dans les pages qui suivent.

REVENUS PAR SOURCE

Le GTNO finance ses programmes et ses services gouvernementaux par une combinaison de transferts du gouvernement fédéral et de sources de revenus autonomes. Divers indicateurs clés sont surveillés de façon continue afin que l'on puisse évaluer la viabilité à long terme du niveau actuel des programmes et des services. Parmi ces indicateurs, mentionnons :

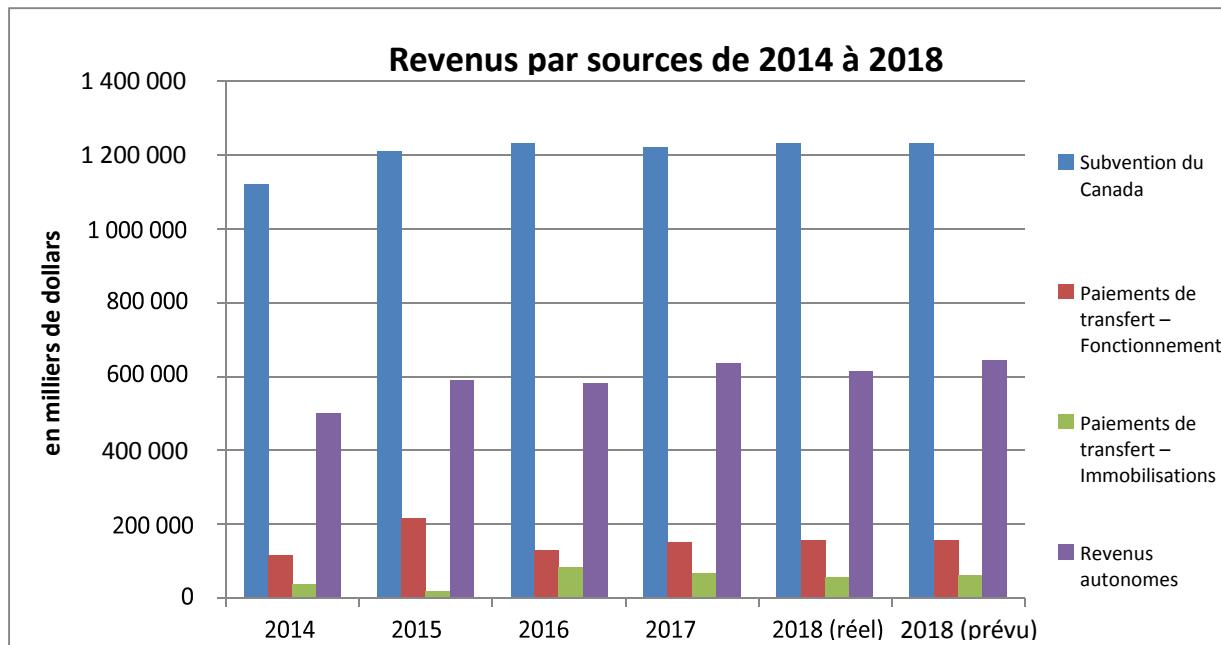
- les taux de croissance des revenus et des charges;

- l'évolution du ratio de la dette nette;
- les effets des événements ponctuels (ou extraordinaires).

Le principal facteur contribuant à l'imprévisibilité des revenus par rapport aux charges, peu importe l'exercice, est la volatilité des impôts des sociétés. Les revenus que tire le GTNO des impôts des sociétés sont volatils parce qu'ils proviennent en majeure partie d'un petit bassin de contribuables du secteur des ressources, dont les revenus imposables fluctuent énormément en fonction de la production et des prix des produits de base sur le marché international.

La subvention du gouvernement du Canada est calculée en fonction d'une moyenne mobile des données de trois exercices, pondérée également et décalée de deux ans. Par conséquent, les modifications apportées aux variables sous-jacentes, telles que les impôts des sociétés, n'ont pas d'incidence correspondante (à la hausse ou à la baisse) sur la subvention du gouvernement du Canada avant les deuxième, troisième et quatrième exercices suivant l'exercice pendant lequel lesdites modifications ont eu lieu. Par exemple, si les impôts des sociétés étaient anormalement bas au cours d'un exercice, toute augmentation de la subvention du gouvernement du Canada qui en découle serait reçue sous la forme de versements, correspondant à un tiers de la somme manquante, pour chacun des trois exercices suivants.

Conformément aux NCSP, les paiements de transfert liés à l'achat ou à la construction d'une immobilisation corporelle, que le financement soit partagé ou assumé en entier par le GTNO, sont constatés après l'achèvement des travaux, lors de la mise en service. Il s'agit là d'un autre facteur important de l'imprévisibilité des revenus. Pour les grands projets à coûts partagés, les revenus sont comptabilisés à mesure de la mise en service de l'actif. Ainsi, les revenus sont plus élevés qu'ils le seraient habituellement, puisque les dépenses associées au projet sont des dépenses en immobilisations. L'effet sur les dépenses de fonctionnement s'éclaircira au fil de l'amortissement de l'actif.



* Les revenus autonomes comprennent les recouvrements de charges d'exercices antérieurs.

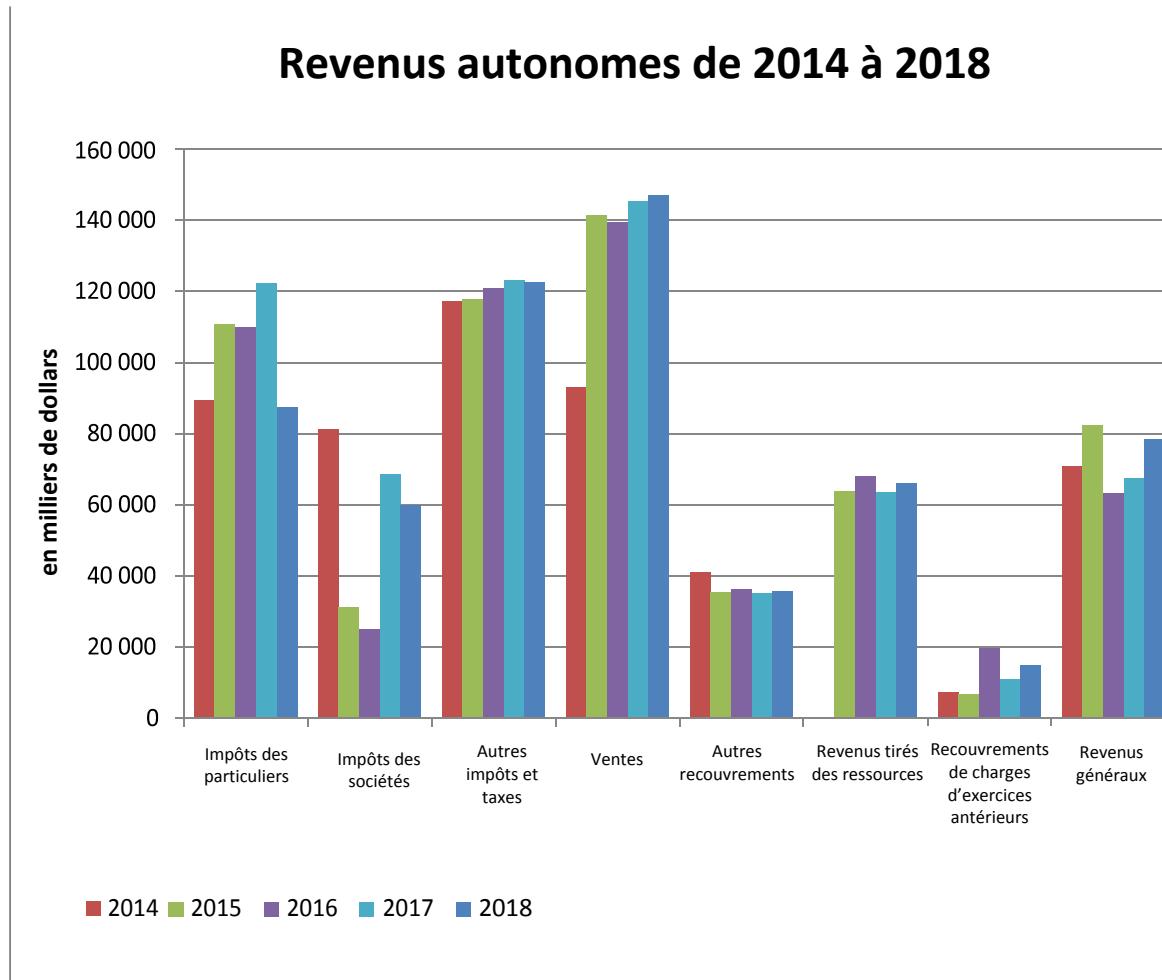
Les revenus totaux en 2018 s'élevaient à 2,059 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 37 millions de dollars, ou de 1,8 %, par rapport au budget initial. Cette baisse est surtout attribuable à la diminution des revenus tirés des impôts des particuliers et des sociétés.

Subvention au titre de la formule de financement des territoires du Canada

La subvention du gouvernement du Canada était de 1,232 milliard de dollars en 2018, soit 13 millions de dollars de plus qu'en 2017. Cette hausse s'explique par une base de dépenses brutes accrue (28 millions de dollars), compensée en partie par l'augmentation des revenus admissibles, déduction faite des revenus tirés de l'exploitation des ressources (16 millions de dollars).

La subvention versée par le gouvernement du Canada est calculée chaque année et vise à combler l'écart entre les besoins financiers du GTNO et sa capacité à générer des revenus. La subvention accordée aux TNO est égale à la différence entre sa base de dépenses brutes et une mesure de capacité de revenu que l'on appelle « revenus admissibles ». Pour établir la base de dépenses brutes, on estime les besoins en matière de dépenses du GTNO en tenant compte du fait que les coûts et les besoins liés à la prestation des services publics dans les TNO sont plus élevés que ceux associés à la prestation de services de même qualité dans les provinces. La base augmente chaque année en fonction de la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et locaux et de la croissance de la population ténoise par rapport à celle de la population canadienne. Pour calculer les revenus admissibles, on détermine le montant que le GTNO aurait pu lever en

impôts s'il appliquait les taux d'imposition nationaux moyens, puis on réduit ce montant de 30 % pour encourager le développement économique. Les revenus tirés de l'exploitation des ressources étant compensés, le montant de la subvention est réduit en fonction des recettes partagées avec le gouvernement fédéral, montant qui sera décalé de deux ans.



Revenus autonomes

Les principales sources de revenus autonomes du GTNO, soit les impôts des sociétés et des particuliers, les taxes sur le tabac, les carburants et les combustibles et l'impôt sur les salaires, et excluant les revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables, représentent en moyenne environ 27 % des revenus totaux, ce qui indique que le GTNO dépend de la subvention du Canada. Les subventions et les paiements de transfert provenant du Canada varient et représentent environ 70 % des revenus totaux pour l'exercice.

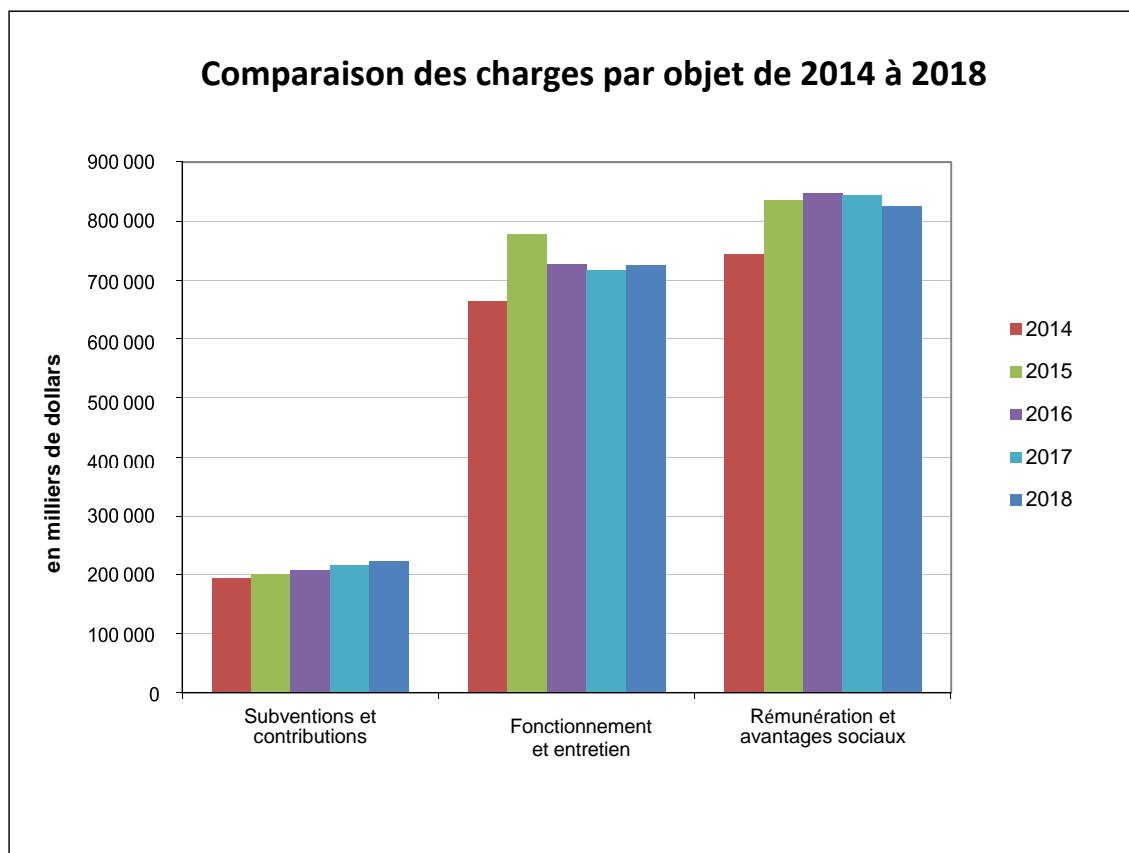
À l'exception des impôts des sociétés et des particuliers et des revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables, les revenus générés par le GTNO ont été généralement réguliers au fil des ans. Les revenus tirés des impôts des sociétés sont tributaires d'un petit bassin de contribuables importants, ce qui les rend volatils.

Les revenus tirés des impôts des particuliers ont diminué de 34,8 millions de dollars par rapport à 2017, en raison d'une baisse de 20 millions de dollars des paiements fondés sur l'estimation des revenus d'impôt sur le revenu par Finances Canada et d'ajustements fiscaux de 14,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables sont sujets à la volatilité et le flux des rentrées pourrait s'écartez considérablement de la moyenne annuelle. En outre, ces revenus sont générés à mesure que les ressources sont extraites et sont, par conséquent, limités. Ces revenus, qui sont partagés avec le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones (les signataires de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest) sont utilisés pour financer les infrastructures, rembourser la dette et contribuer au Fonds du patrimoine des TNO.

Il est également à noter que les revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables ainsi que la Société d'hydro des TNO sont inclus dans les états financiers depuis l'exercice 2015.

CHARGES PAR OBJET



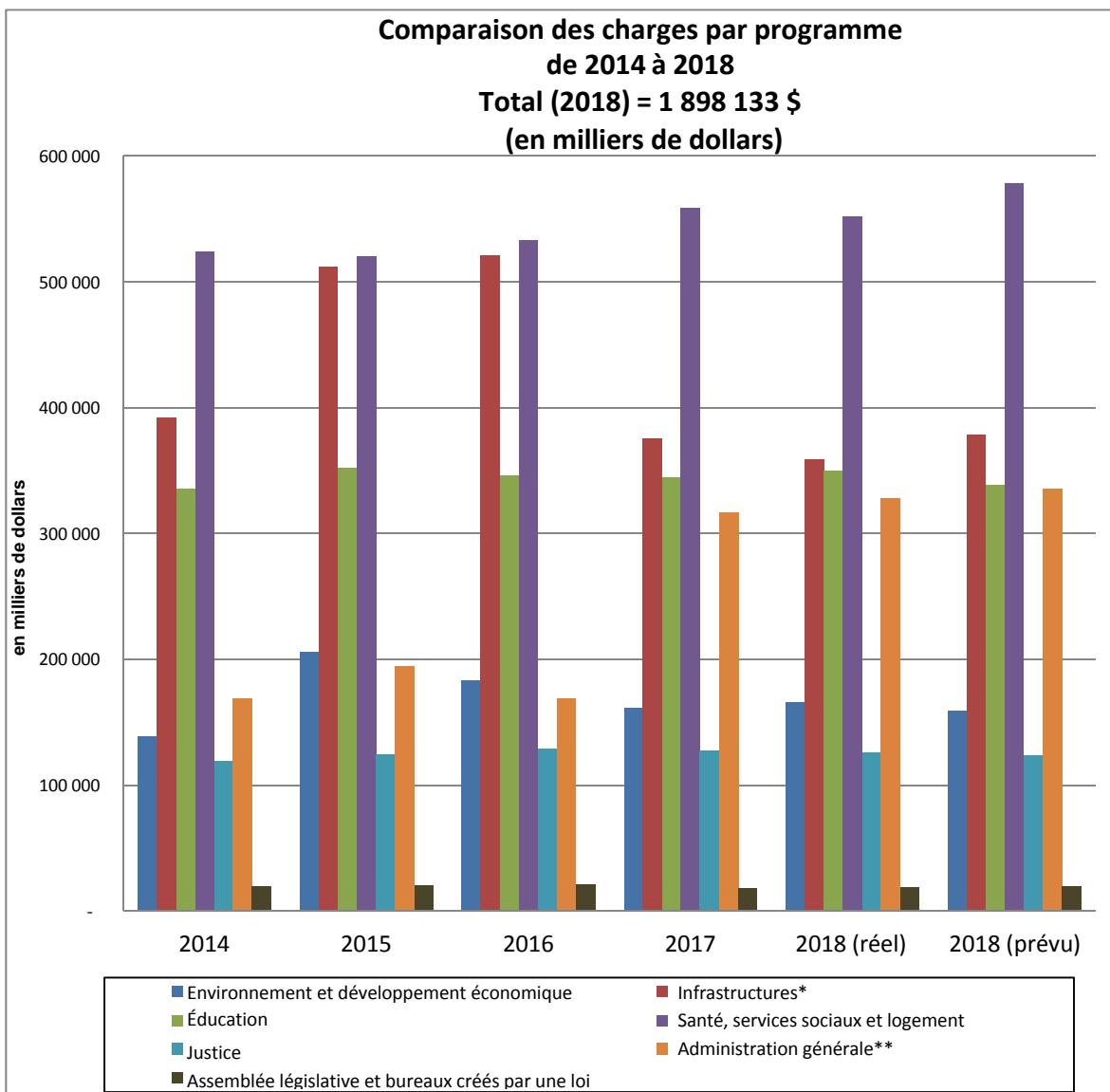
Le graphique ci-dessus nous informe sur les activités de fonctionnement consolidées du GTNO. Les charges totales ont atteint 1,9 milliard de dollars en 2018, soit 34 millions de dollars, ou 1,7 %, de moins que ce qui était prévu au budget. Cette baisse est attribuable à des postes vacants, à la baisse des prix du carburant et à des fonds inutilisés dans le secteur des infrastructures.

Les montants comptabilisés à titre de subventions et contributions versées par le GTNO à divers conseils et organismes, qui sont présentés de façon consolidée à la section I des Comptes publics, sont compris dans deux catégories, soit « Fonctionnement et entretien » et « Rémunération et avantages sociaux », ce qui reflète mieux la nature des charges. Ce classement ne modifie en rien le mode de financement des organismes touchés, étant donné que bon nombre des programmes sociaux et éducatifs sont financés par voie de contributions. De nombreux éléments de ces ententes de financement avec les conseils et les organismes touchés se rapportent à des coûts fixes engagés par les bénéficiaires et, en sa qualité de principal (ou unique) bailleur de fonds, le GTNO ne peut modifier ces ententes sans que cela ait des répercussions sur les extrants des conseils et des organismes.

En outre, les engagements découlant de contrats de location et les autres obligations contractuelles communiqués dans les notes afférentes aux états financiers consolidés représentent aussi des coûts fixes à long terme sur lesquels on a peu de pouvoir discrétionnaire à court terme.

Le GTNO est, par ailleurs, vulnérable à l'inflation, celle-ci influant sur ses dépenses de fonctionnement tout en étant un facteur qui revêt une grande importance au moment de négocier les taux de rémunération et les avantages sociaux. Les salaires versés directement par le gouvernement, ses conseils et ses organismes sont touchés par l'inflation, mais la charge salariale constitue également un facteur important dans le calcul du montant des subventions et des contributions accordées à des tiers.

CHARGES PAR PROGRAMME



* Depuis 2015, les infrastructures comprennent la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest. Les charges dont il est question ici sont celles associées au fonctionnement et à l'entretien, et non les dépenses en immobilisations engagées pour l'achat ou la construction des infrastructures.

** Avant 2017, les charges du ministère des Affaires municipales et communautaires et du Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest faisaient partie des dépenses d'infrastructures; elles font maintenant partie des dépenses d'administration générale.

Le GTNO consacre la majeure partie de son budget aux programmes sociaux (éducation, santé, soutien aux administrations communautaires, infrastructures et habitation), et le reste, au secteur de la justice, aux ressources naturelles et au développement économique. Dans de nombreux cas, les nouveaux fonds requis pour améliorer un service doivent être puisés à même l'enveloppe déjà établie, au détriment d'autres besoins importants. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il faut non seulement contrôler les charges, mais également trouver la composition la plus efficace et efficiente des programmes.

Les comparaisons suivantes par rapport au budget sont basées sur les plans initiaux et n'incluent pas de crédits supplémentaires ni d'ajustements budgétaires.

- Les charges liées à l'environnement et au développement économique totalisent 166 millions de dollars en 2018, soit 7 millions de dollars, ou 4,2 %, de plus que le montant budgétaire, en raison des coûts liés à la gestion des feux de forêt.
- Les charges d'infrastructure s'élèvent à 359 millions de dollars en 2018, soit 19 millions de dollars, ou 5,1 %, de moins que le montant budgétaire. Cette variation est attribuable à une diminution des dépenses de fonctionnement, notamment celles de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (8 millions de dollars de moins que le montant budgétaire en 2018).
- Les charges du secteur de l'éducation totalisent 350 millions de dollars en 2018, soit 12 millions de dollars, ou 3,4 %, de plus que le montant budgétaire, une variation attribuable à une augmentation du financement en vertu de l'Accord Canada-Territoires du Nord-Ouest et à une hausse des dépenses de fonctionnement des administrations scolaires.
- Les charges des secteurs de la santé, des services sociaux et du logement s'élèvent à 552 millions de dollars en 2018, soit 26 millions de dollars, ou 4,5 %, de moins que le montant budgétaire, en raison d'une diminution des dépenses de fonctionnement.
- Les charges du secteur de la justice totalisent 125 millions de dollars en 2018, ce qui correspond au montant budgétaire.
- Les charges d'administration générale s'élèvent à 328 millions de dollars en 2018, soit 7 millions de dollars, ou 2,2 %, de moins que le montant budgétaire, en raison du moment du transfert des revenus tirés de l'exploitation des ressources aux communautés autochtones.
- Les charges liées à l'Assemblée législative et aux bureaux créés par une loi totalisent 18 millions de dollars en 2018, soit 1 million de dollars, ou 5,0 %, de moins que le montant prévu au budget, en raison d'une diminution des charges de retraite.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) représente la valeur totale, sans double compte, des biens et des services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays, d'une province ou d'un territoire, que les facteurs de production résident à l'intérieur ou à l'extérieur de ces limites géographiques. Le PIB est présenté en dollars chaînés. Les dollars chaînés correspondent à la mesure du PIB réel, ce qui

signifie que l'effet des hausses de prix est exclu, donc qu'une comparaison directe est faite quant à la quantité de biens et de services produits année après année; le PIB varie parce que la quantité des biens et des services varie également. Cette estimation est habituellement exprimée en prix de base, ce qui exclut l'incidence des impôts et des subventions.

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest, Statistique Canada a estimé le PIB à 3,9 milliards de dollars pour 2017, ce qui représente une hausse de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la croissance de l'industrie diamantaire à l'issue de la première année d'exploitation complète d'une nouvelle mine de diamants.

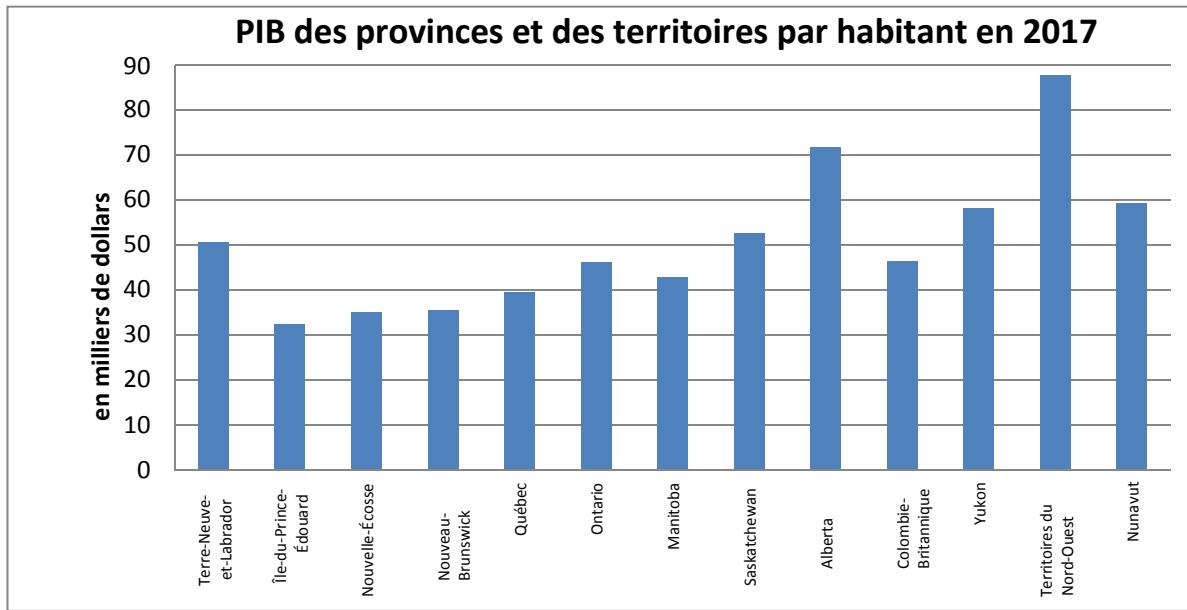
Produit intérieur brut réel aux prix de base, années civiles 2016 et 2017
 Canada, provinces et territoires
 Dollars chaînés de 2007 (en millions)

	2017	2016	Variation en pourcentage
Canada	1 740 589	1 684 239	3,3
Territoires du Nord-Ouest	3 941	3 745	5,2
Nunavut	2 228	1 966	13,3
Yukon	2 312	2 345	-1,4
Colombie-Britannique	228 195	219 553	3,9
Alberta	304 709	290 613	4,9
Saskatchewan	60 592	58 904	2,9
Manitoba	57 250	55 628	2,9
Ontario	651 932	634 258	2,8
Québec	328 688	318 868	3,1
Nouveau-Brunswick	27 363	26 841	1,9
Nouvelle-Écosse	33 470	33 066	1,2
Île-du-Prince-Édouard	4 883	4 733	3,2
Terre-Neuve-et-Labrador	26 773	26 221	2,1

Source : Statistique Canada

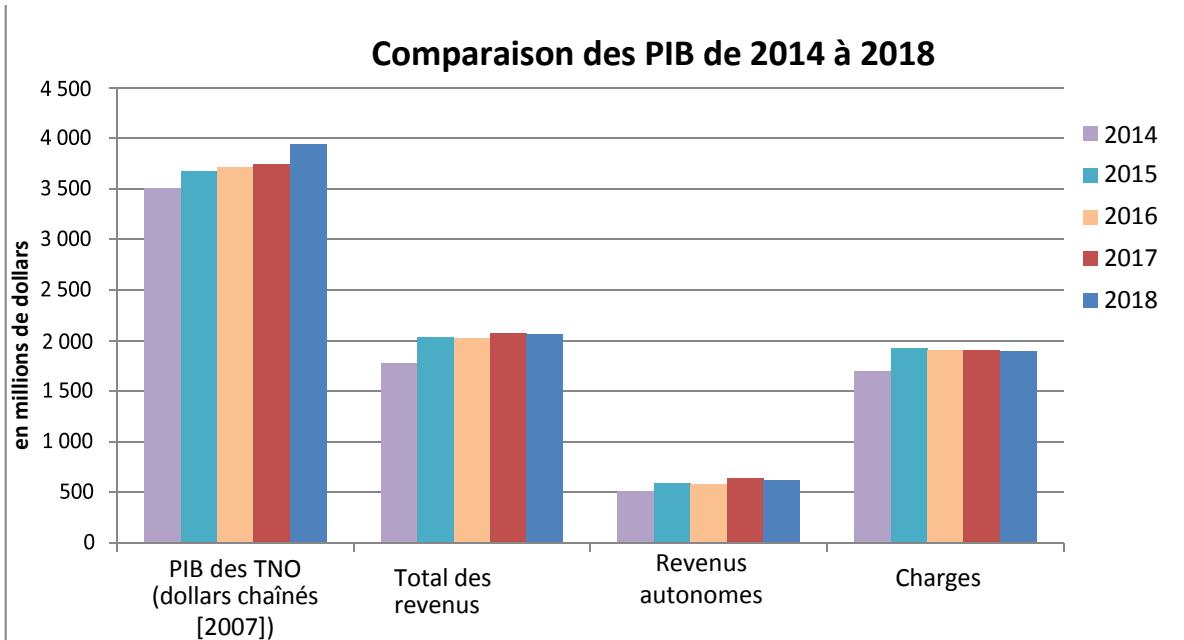
Nota : La somme des données ne correspond pas au total, puisque les dollars chaînés ne s'additionnent pas.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (suite)



Selon les estimations des populations établies par Statistique Canada au 1^{er} juillet 2017.

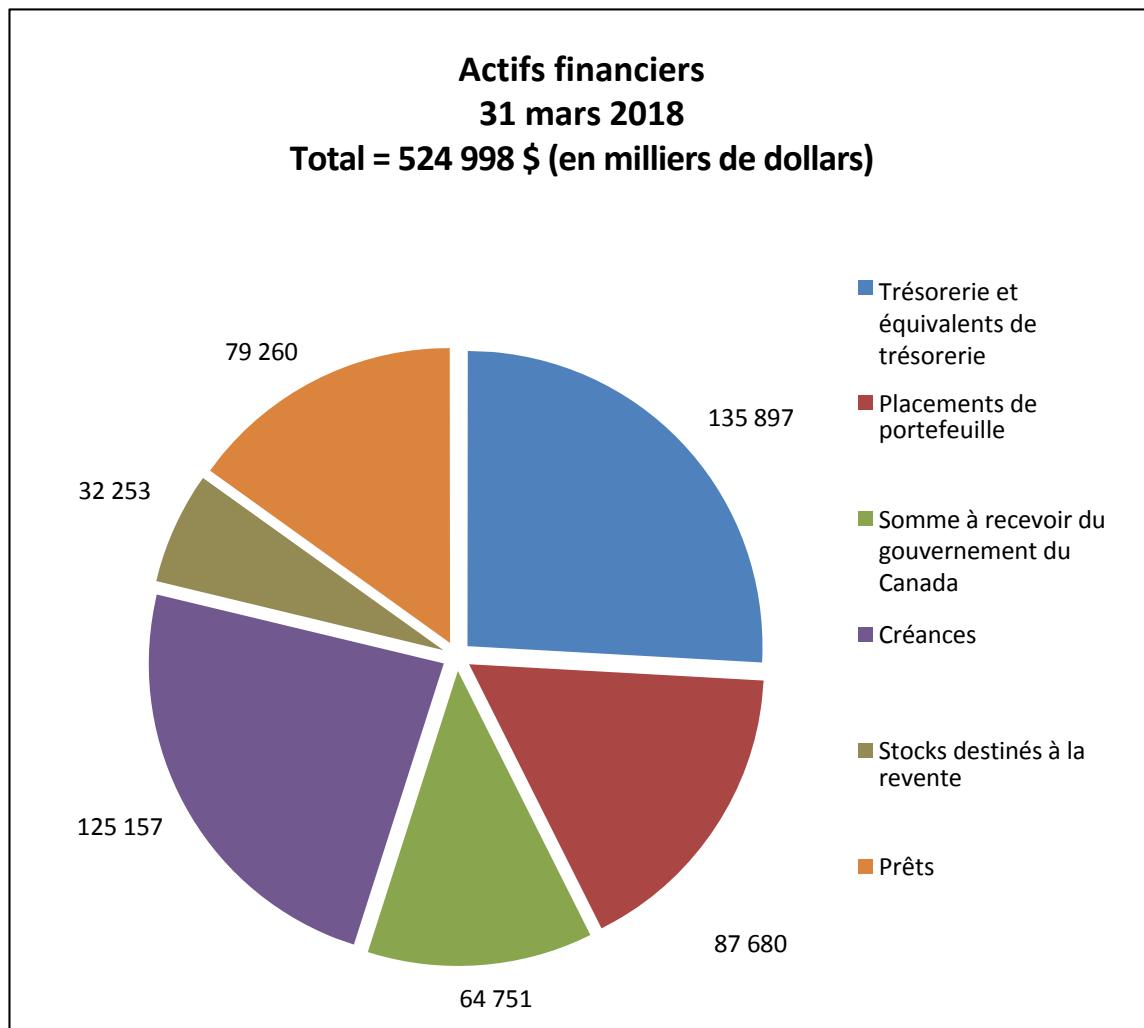
Les TNO affichent actuellement le PIB par habitant le plus élevé au Canada, ce qui constitue un indicateur important dans l'analyse des statistiques relatives aux PIB et signifie que, malgré une population ténoise relativement limitée, l'économie des TNO est plus vaste que celle d'autres provinces et territoires.



* Le PIB des TNO est calculé en fonction de l'année civile, alors que les autres données sont établies à la fin de l'exercice (soit le 31 mars de l'année suivante).

SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers correspondent aux ressources disponibles que le GTNO peut convertir en trésorerie pour s'acquitter de certaines obligations ou financer ses activités.

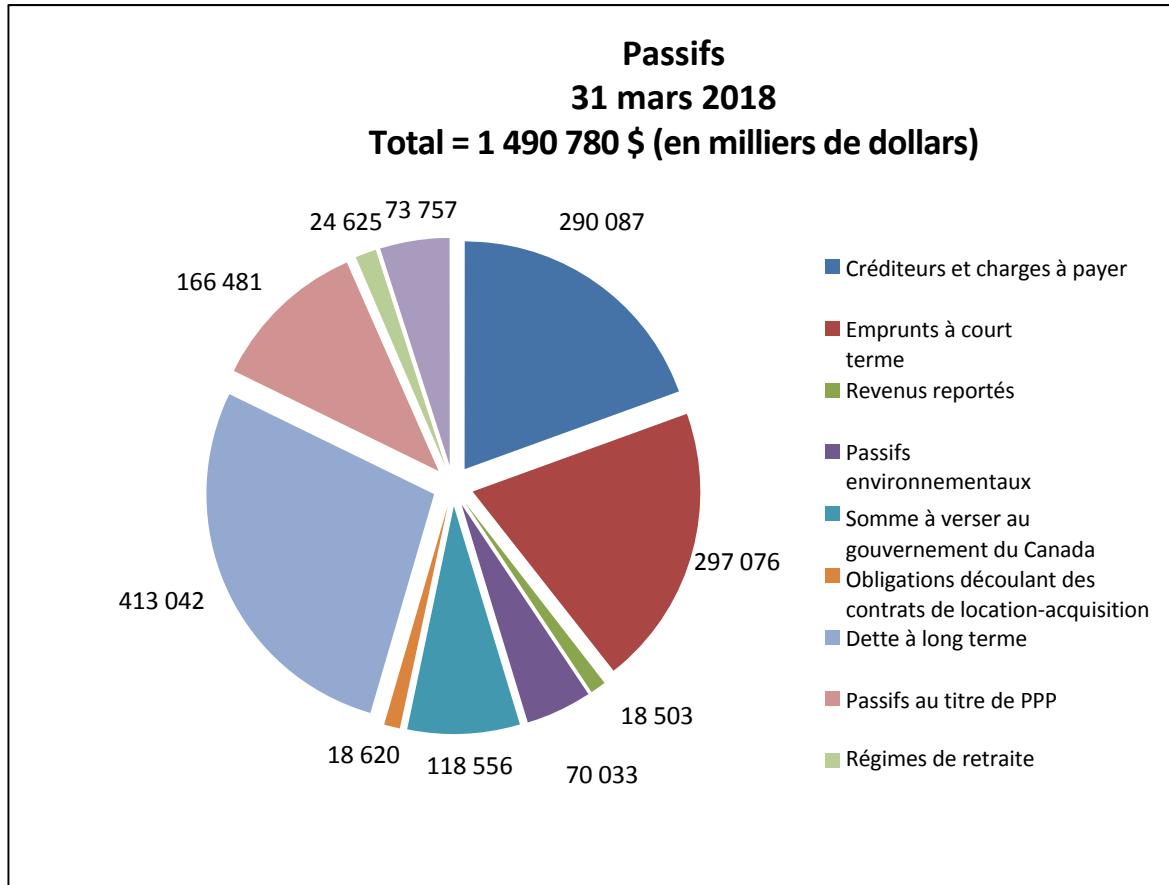


Le graphique ci-dessus montre la composition des actifs financiers du GTNO.

Les actifs financiers du GTNO sont constitués d'environ 26 % de trésorerie. Les autres actifs financiers, allant de stocks destinés à la revente et de placements à relativement court terme à des prêts à long terme, deviennent convertibles en trésorerie au fil du temps. Progressivement, le solde des actifs financiers contribuera à la capacité du GTNO à s'acquitter de son passif, comme cela est décrit à la page suivante.

SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS FINANCIERS

Les passifs représentent les obligations du GTNO envers d'autres parties relativement à des opérations ou des événements passés.



Le graphique ci-dessus montre la composition du passif du GTNO.

Le GTNO détient actuellement environ 525 millions de dollars en actifs financiers pour s'acquitter de ses passifs, qui s'élèvent à approximativement 1,491 milliard de dollars. L'écart entre les actifs financiers et les passifs du GTNO indique que celui-ci devra utiliser certains de ses revenus futurs pour honorer ses obligations actuelles.

Un bon nombre des passifs ne sont pas exigibles à court terme et seront donc réglés ultérieurement. Les actifs non financiers qui généreront de la trésorerie à une date ultérieure, de même que la trésorerie à dégager et les créances à recevoir dans les prochaines années, aideront le gouvernement à s'acquitter de ses obligations futures.

Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux sont inclus dans les passifs financiers mentionnés à la page précédente. Vu la nature de ses programmes et services, le GTNO doit assumer les coûts d'assainissement de sites contaminés dans le cadre de ses activités. Ces coûts représentent le montant des passifs environnementaux indiqué à la section I des Comptes publics (*note 11*). Ce montant comprend les sites du GTNO, les sites contaminés à la charge du GTNO et les sites contaminés par la négligence d'un tiers. Dans ce dernier cas, les coûts d'assainissement correspondent aux coûts non recouvrables qui excèdent le montant de toute garantie donnée. Un résumé de la politique relative aux passifs environnementaux du GTNO se trouve à la section I des Comptes publics (*note 2q*).

Dans la comptabilisation d'un site contaminé, le GTNO applique les NCSP et des pratiques de gestion responsable. S'il soupçonne qu'un site est contaminé, il doit d'abord déterminer, au moyen d'une enquête, si la contamination dépasse les normes environnementales. Le cas échéant, et si les coûts d'assainissement excèdent 50 000 \$, le site est ajouté à la liste des sites contaminés du GTNO.

Seuls les sites inactifs ou hautement prioritaires en raison de risques pour la santé humaine ou les biens se voient attribuer une valeur dans la liste. Avant de calculer cette valeur, le GTNO doit déterminer les mesures à adopter, soit l'assainissement, la surveillance ou la gestion des risques. Les meilleures estimations du GTNO à ce sujet s'appuient sur une évaluation approfondie indépendante ou d'autres cas similaires. S'il n'existe aucune donnée préexistante pour estimer les coûts d'assainissement totaux, la valeur du passif est limitée aux coûts réels qui seront engagés lors des prochaines étapes.

Si les coûts d'assainissement peuvent être partagés avec un tiers comme le gouvernement fédéral, seule la partie du GTNO sera comptabilisée.

Le GTNO s'efforce d'effectuer un assainissement adéquat des sites contaminés auxquels une valeur a été attribuée selon une approche systématique qui tient compte des risques, des ressources disponibles, des efforts coordonnés et de la courte saison estivale.

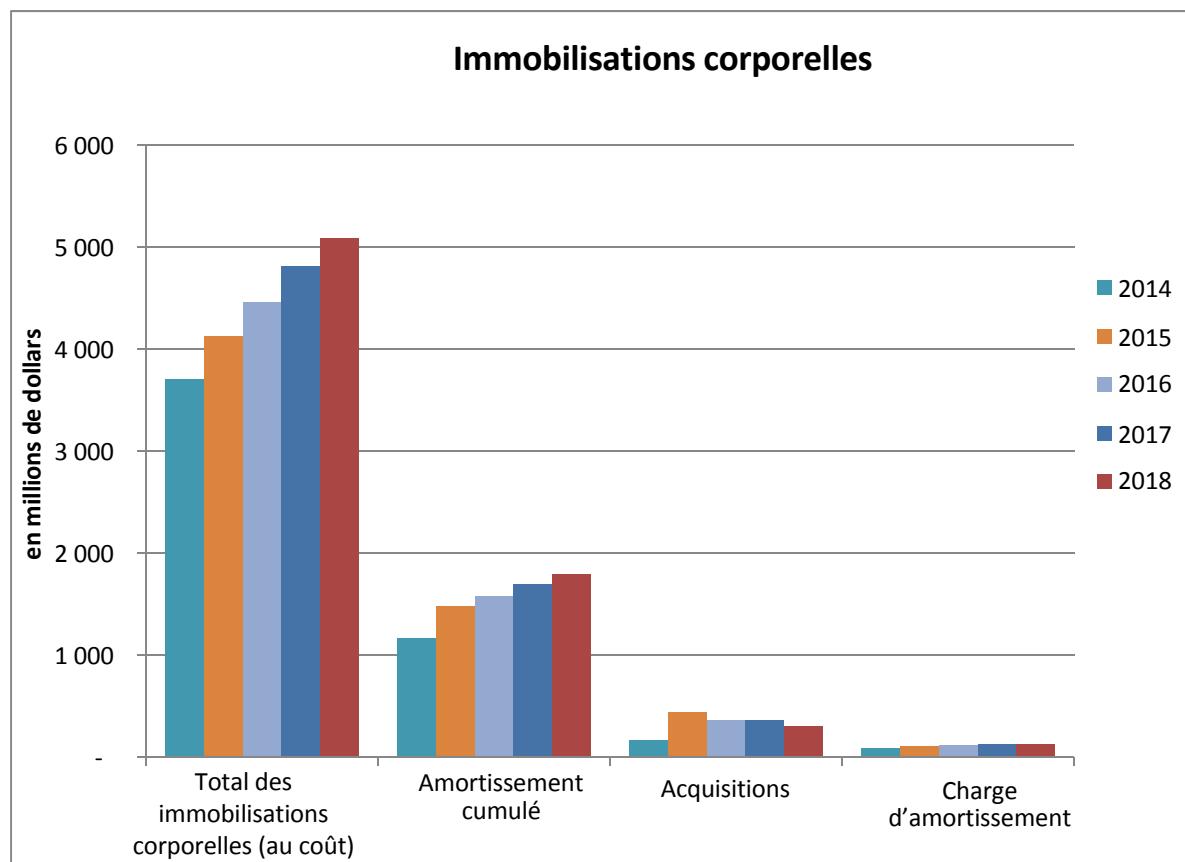
ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers représentent les ressources dont peut disposer le GTNO pour fournir des services ultérieurement. Ces actifs se composent d'immobilisations corporelles en grande partie, mais aussi de stocks détenus pour utilisation et de charges payées d'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent d'actifs achetés ou construits par le GTNO et d'actifs qui ont été apportés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Canada ou des tiers (p. ex. routes, écoles et hôpitaux).

En vertu de la politique de capitalisation du gouvernement, les actifs évalués à 50 000 \$ et plus sont capitalisés, puis passés en charges sous la forme d'un amortissement sur leur durée de vie utile estimative, dans l'état consolidé des résultats.



Les immobilisations corporelles (au coût) ne comprennent pas d'ajustements pour les contributions potentiellement versées pour compenser leur coût. Pour de plus amples renseignements concernant les immobilisations corporelles, consultez le tableau A des états financiers consolidés à la section I des Comptes publics.

Le GTNO planifie ses dépenses en immobilisations de manière à permettre le remplacement ou l'amélioration des immobilisations corporelles existantes en temps opportun et dans le respect de son orientation, de ses priorités et de sa stratégie budgétaire. Les différents types d'investissement en immobilisations se trouvent au tableau A des états financiers consolidés.

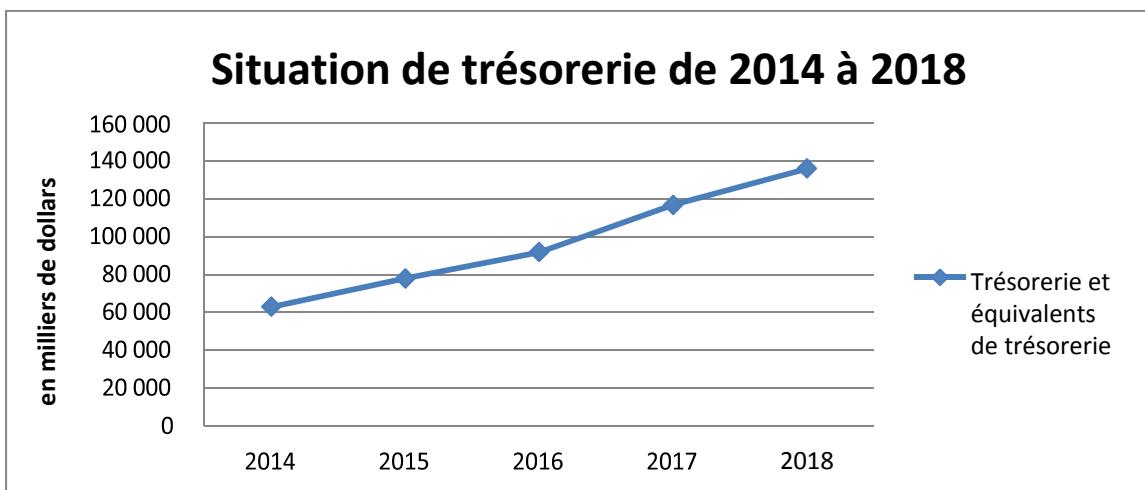
Le gouvernement investit dans les infrastructures de trois façons :

- en investissant dans les immobilisations publiques;
- en concluant des partenariats public-privé (PPP);
- en effectuant des transferts à des tierces parties, notamment aux municipalités, à des fins d'immobilisations. Les actifs financés de cette façon sont présentés comme des contributions, et non comme des immobilisations corporelles du gouvernement.

À l'heure actuelle, les investissements en immobilisations corporelles du GTNO représentent entre 50 % et 60 % des besoins prévus en investissement aux fins du remplacement et de la croissance; ils s'inscrivent dans l'engagement continu du GTNO à investir dans les infrastructures des TNO (y compris dans les installations destinées à l'éducation et aux soins de santé). Au cours de l'exercice 2018, le GTNO a mis en service de nouvelles immobilisations corporelles évaluées à 273 millions de dollars (251 millions en 2017), les plus importantes étant la réalisation de la partie restante du projet de PPP visant le lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie ainsi que l'achèvement du centre de santé et de l'établissement de soins de longue durée de Norman Wells.

FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie présente les sources et l'utilisation de la trésorerie au cours de l'exercice. La situation globale de trésorerie du GTNO a augmenté de 19 millions de dollars, passant de 117 millions en 2017 à 136 millions en 2018.

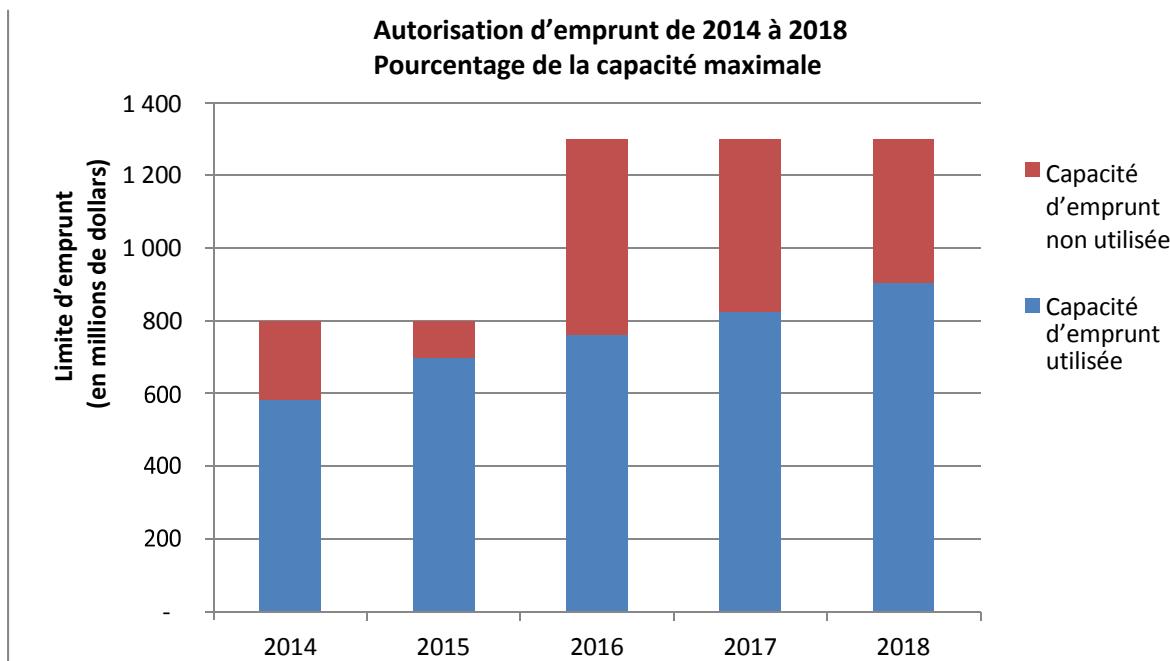


Les activités de fonctionnement constituent la principale source de trésorerie. Les autres sources comprennent les produits de cession de placements de portefeuille et le produit des emprunts à court terme. Le GTNO utilise sa trésorerie pour financer ses dépenses de fonctionnement, réduire ses passifs et investir dans les infrastructures. Pour en savoir plus, consultez l'état des flux de trésorerie à la section I des Comptes publics.

LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME

Le GTNO reconnaît depuis longtemps qu'il pourrait s'avérer nécessaire de recourir à un emprunt pour combler les besoins en infrastructures, et a donc adopté une Politique de responsabilité financière qui oriente ses décisions relatives aux emprunts tout en assurant une certaine flexibilité pour la planification de ses besoins futurs en la matière. Dans le cadre de sa stratégie budgétaire, le GTNO a obtenu la notation Aa1 de Moody's Investors Service, ce qui l'aidera à prendre des décisions s'il envisage de contracter une dette. Le plan d'immobilisations actuel comprend des projets qui seront entièrement financés par les revenus du GTNO et des projets établis en vertu de la politique de partenariats public-privé du GTNO. À l'heure actuelle, aucune dépense en immobilisations approuvée n'oblige le GTNO à émettre des titres de créances directement.

La dette consolidée, aux fins de la limite d'emprunt autorisée, comprend les emprunts de toutes les organisations gouvernementales qui sont incluses dans les Comptes publics consolidés. Cette limite est actuellement fixée à 1,3 milliard de dollars en vertu du paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 de la section I des Comptes publics.



Le GTNO doit accroître sensiblement ses investissements en infrastructures. La Politique de responsabilité financière oblige le GTNO à planifier et à dégager des excédents de fonctionnement suffisants pour financer ses investissements annuels en infrastructures et assumer le service de la dette.

La Politique de responsabilité financière responsabilise le GTNO à l'égard de son niveau d'emprunt en établissant des mesures de rendement pour la gestion de la dette, lesquelles visent à garantir que la dette totale du GTNO ne dépasse pas sa capacité à la rembourser au fur et à mesure qu'elle devient exigible.

La Politique de responsabilité financière définit sept mesures du rendement en matière de gestion de la dette, qui sont évaluées annuellement de façon globale dans les Comptes publics afin d'assurer l'abordabilité de la dette pour l'ensemble du périmètre comptable du GTNO. La section suivante présente cet engagement redditionnel quant aux mesures de rendement.

INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

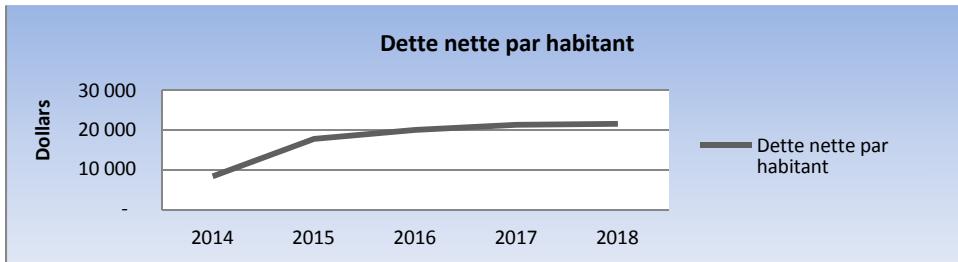
La situation financière d'un gouvernement rend compte de sa santé financière ou de sa capacité à assumer ses obligations actuelles, qu'il s'agisse de fournir des services publics ou de respecter ses engagements financiers envers ses créanciers, ses employés et autrui. Ci-dessous, l'évaluation de la situation financière du GTNO repose sur trois éléments : la viabilité, la flexibilité et la vulnérabilité.

Avant 2015, l'incidence de la Société d'hydro des TNO n'était pas prise en compte dans les Comptes publics consolidés. La Société a fait l'objet d'une consolidation par intégration globale cette année-là, ce qui a eu des répercussions sur les chiffres ci-dessous.

Mesures spécifiques de la Politique de responsabilité financière

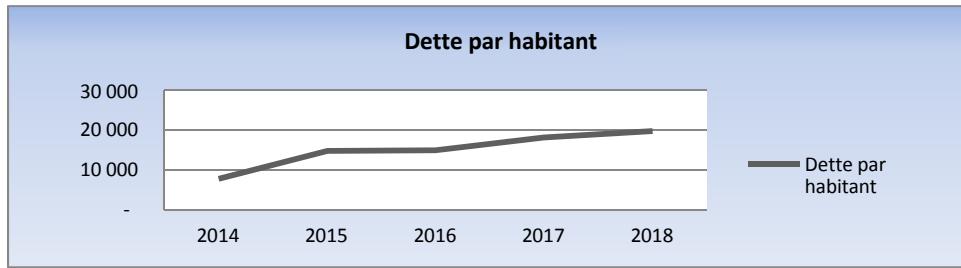
La Politique de responsabilité financière du GTNO exige que l'on évalue les mesures suivantes *de façon globale* afin de déterminer l'abordabilité de toute augmentation de la dette consolidée.

- i) La dette nette par habitant représente la dette nette attribuable à chaque résident des Territoires du Nord-Ouest. Une baisse de ce ratio indique que le fardeau de la dette par résident s'est allégé, et vice-versa.



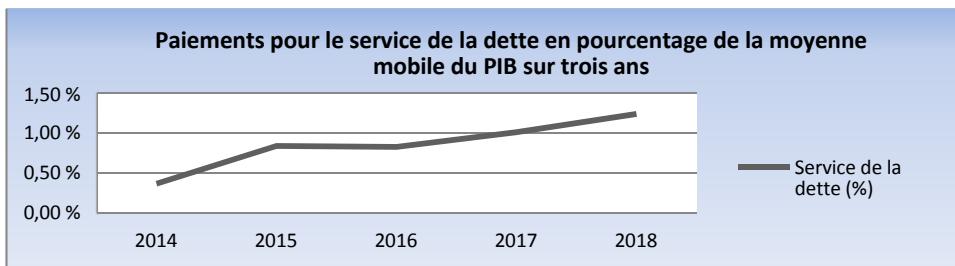
En 2018, la dette nette des Territoires du Nord-Ouest a augmenté de 0,8 %, passant de 21 314 \$ à 21 492 \$ par habitant. L'augmentation est surtout attribuable à une hausse des obligations liées aux PPP et des emprunts à court terme.

- ii) La dette par habitant représente la dette attribuable à chaque résident des Territoires du Nord-Ouest. Toute baisse du ratio indique que le fardeau de la dette par résident s'est allégé, et vice-versa.



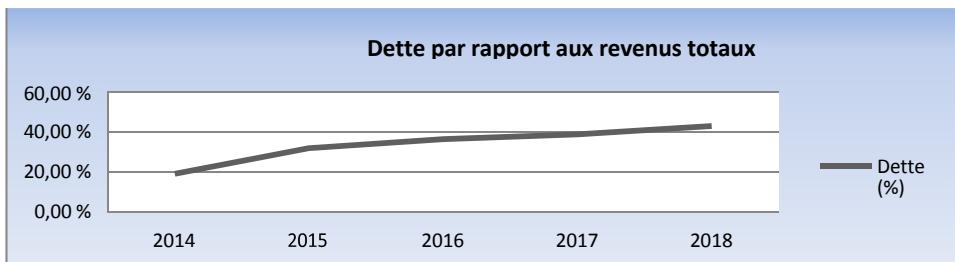
La dette par habitant a augmenté de 8,6 %, passant de 18 230 \$ à 19 801 \$. Tout comme pour la dette nette, l'augmentation est surtout attribuable à une hausse des obligations liées aux PPP et des emprunts à court terme.

- iii)** Le montant des paiements pour le service de la dette (intérêts et capital) en pourcentage de la moyenne du PIB des TNO sur trois ans est une mesure servant à comparer les paiements de la dette à la croissance économique. Idéalement, le rythme de croissance de l'économie dépasse celui des paiements de la dette publique. Un ratio en baisse reflète une amélioration soutenue de la situation financière, tandis qu'un ratio en hausse témoigne d'une détérioration de la situation financière.



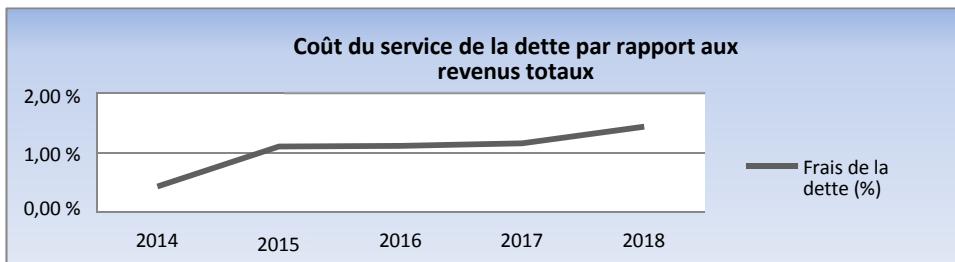
Le ratio a augmenté, passant de 1,01 % en 2017 à 1,24 % en 2018, en raison du premier paiement libératoire pour le service de la dette contractée (10 millions de dollars) au titre du projet de lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie.

- iv) Le ratio de la dette par rapport aux revenus totaux est un indicateur de la variation de la dette en proportion de l'évolution des revenus. Un ratio décroissant est favorable et indique que le rythme d'augmentation des revenus est plus rapide que le rythme d'augmentation de la dette. Un ratio moindre reflète une viabilité accrue, puisqu'il faudra moins de temps pour éliminer la dette.



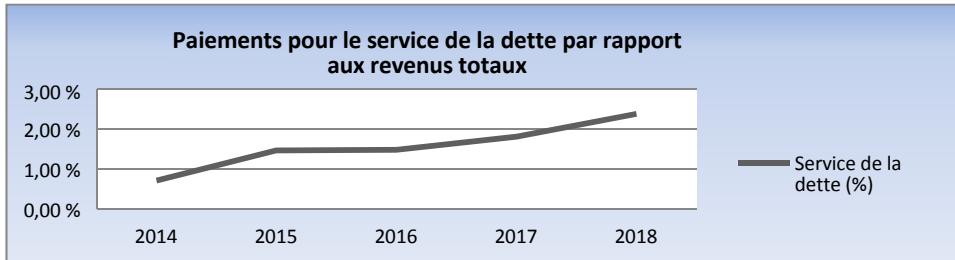
Le ratio du GTNO a augmenté, passant de 39,06 % en 2017 à 43,21 % en 2018, surtout en raison d'une hausse des obligations liées aux PPP et des emprunts à court terme. Ce ratio augmente peu à peu au vu des revenus stables du gouvernement et de la hausse de sa dette.

- v) Le coût du service de la dette (intérêts) calculé en pourcentage des revenus totaux constitue un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux frais de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts. Un ratio moindre indique une capacité d'emprunt accrue.



Avant l'exercice 2015, le GTNO bénéficiait d'une situation enviable, puisqu'il devait consacrer moins de 1 % de ses revenus totaux au service de sa dette. En 2015, le GTNO a procédé à la consolidation de la Société d'hydro des TNO, ce qui a fait augmenter ce pourcentage à environ 1,10 % de ses revenus totaux, puis à 1,43 % en 2018; ce ratio demeure toutefois très raisonnable.

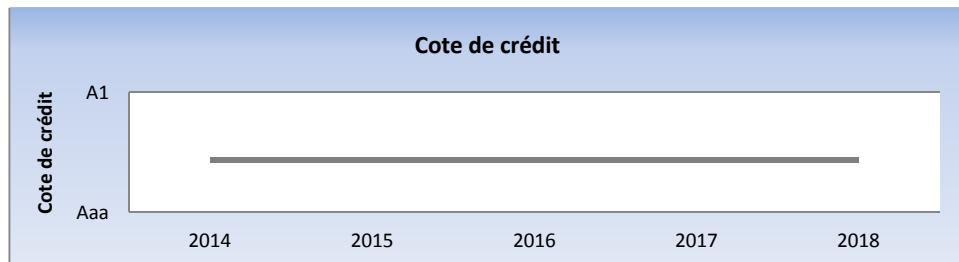
- vi) Le ratio des paiements pour le service de la dette (intérêts et capital) par rapport aux revenus totaux reflète la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux remboursements de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts. Un ratio moindre indique une capacité d'emprunt accrue.



L'augmentation observée entre 2014 et 2015 reflète la consolidation par intégration globale de la Société d'hydro des TNO en 2015.

Le ratio des paiements pour le service de la dette par rapport aux revenus totaux du gouvernement a augmenté au cours de l'exercice, passant de 1,80 % en 2017 à 2,37 % en 2018. L'économie ne croît pas au même rythme que la dette publique. C'est souvent le cas lorsqu'un gouvernement investit dans des projets d'infrastructures ambitieux pour stimuler son économie : il faut parfois attendre un moment avant que les retombées se matérialisent.

- vii) La cote de crédit du gouvernement est un indicateur de la qualité de ses politiques budgétaires, du respect de ces politiques et du fardeau actuel et futur de sa dette. L'objectif est de conserver l'actuelle cote de premier ordre.



Dans le cadre de sa stratégie de gestion budgétaire, le gouvernement maintient une cote de crédit de Aa1 depuis l'exercice 2007.

Conformité à la Politique de responsabilité financière

En plus des mesures devant faire l'objet d'une surveillance conformément à la Politique de responsabilité financière, deux autres mesures doivent être évaluées afin de s'assurer que le GTNO a répondu à toutes les exigences de la politique.

La politique veut que le GTNO limite ses investissements en infrastructures (projets de PPP exclus) comme suit :

- a) au moins 50 % des fonds doivent provenir d'excédents de fonctionnement constatés dans les Comptes publics *non consolidés*;
- b) au plus 50 % des fonds peuvent provenir d'emprunts du gouvernement.

Elle indique aussi que le GTNO doit s'assurer que les paiements *non consolidés* pour le service de la dette ne doivent pas dépasser 5 % du total des revenus annuels non consolidés.

Il est important d'examiner l'information *non consolidée* afin de déterminer si les deux objectifs ont bien été atteints conformément à la politique, donc si le GTNO a générée suffisamment de trésorerie pendant l'exercice pour y satisfaire sans la contribution des organismes publics.

Conformité à la Politique de responsabilité financière		
(Tous les calculs sont fondés sur la section II des Comptes publics – États financiers non consolidés)		
	2018	2017
	(en millions de dollars)	
Disposition 6(5)(a) de la Politique de responsabilité financière – Paiements pour le service de la dette		
Revenus (tableau A de la section II des Comptes publics, p. 34)	1 840	1 857
<i>Paiements maximums pour le service de la dette – 5 % des revenus</i>	92	93
 Paiements pour le service de la dette		
Charge d'intérêts à court terme (section II des Comptes publics, p. 16)	2	2
Pont de Deh Cho (section II des Comptes publics, p. 20)	10	9
Service de la dette au titre des PPP (section II des Comptes publics, p. 21)	16	-
Total des paiements pour le service de la dette	28	11
Ratio réel des paiements pour le service de la dette par rapport aux revenus	1,54 %	0,59 %
 Disposition 6(3) de la Politique de responsabilité financière – Financement des infrastructures		
Acquisitions d'immobilisations (tableau 4 de la section II des Comptes publics, p. 45)	260	323
 Moins : Projets de PPP (hors du périmètre) (section II des Comptes publics, p. 21)		
Lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie (Finances)	-	(26)
Hôpital territorial Stanton (Santé et Services sociaux)	(35)	(37)
<i>Liquidités requises pour les dépenses en infrastructures</i>	225	260
 Budget de fonctionnement nécessaire		
Fonds minimums devant provenir d'excédents de fonctionnement (50 % des acquisitions moins éléments hors du périmètre)	113	130
Paiements pour le service de la dette	28	11
<i>Total du budget de fonctionnement nécessaire</i>	141	141
 Budget de fonctionnement disponible		
Excédents de fonctionnement (section II des Comptes publics, état des résultats, p. 2)	127	155
Plus : Éléments hors trésorerie – Amortissement (section II des Comptes publics, état des flux de trésorerie, p. 4)	95	89
<i>Total du budget de fonctionnement disponible</i>	222	244
 Surplus de liquidités dégagés excédant 50 % des acquisitions d'immobilisations		
 Liquidités requises pour les dépenses en infrastructures	225	260
Total du budget de fonctionnement disponible	222	244
<i>Besoins d'emprunt pour les infrastructures</i>	3	16

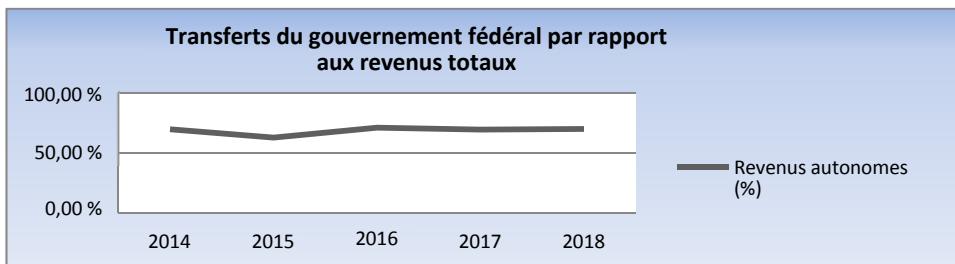
Conclusion

Les paramètres de la Politique de responsabilité financière ont une fois de plus été respectés en 2018. Le coût du service de la dette non consolidée correspond à 1,54 % des revenus annuels non consolidés, en deçà de la limite de 5 %. Par ailleurs, le budget de fonctionnement nécessaire conformément à la Politique de responsabilité financière était établi à 141 millions de dollars et le GTNO a généré un budget de fonctionnement de 222 millions de dollars au cours de l'exercice.

La somme empruntée par le GTNO (3 millions de dollars) pour pouvoir assumer un si haut niveau d'investissement est minime comparativement à celle nécessaire pour investir dans les infrastructures (projets de PPP exclus), qui s'élève à 225 millions de dollars.

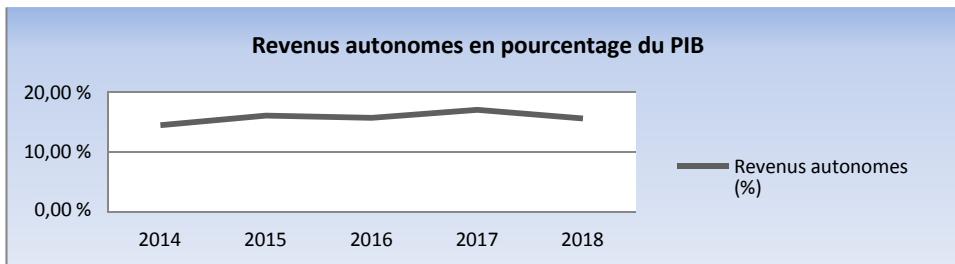
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

- i) Le ratio des transferts reçus du gouvernement fédéral en pourcentage des revenus totaux est un indicateur du degré de vulnérabilité du GTNO à l'égard des transferts fédéraux. Un ratio décroissant indique généralement que le GTNO dépend moins des transferts pour financer ses programmes, ce qui le rend moins vulnérable.



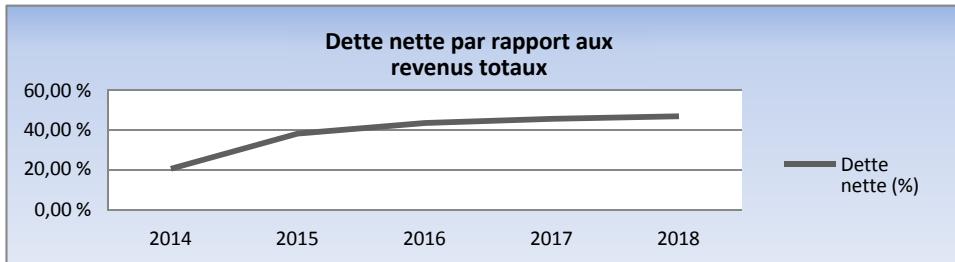
En 2018, 70 % des revenus totaux provenaient des transferts du gouvernement fédéral. Comme la proportion des revenus autonomes est restée relativement stable au cours des derniers exercices, le GTNO ne s'est pas affranchi de sa dépendance à la subvention au titre de la formule de financement des territoires.

- ii) Le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB indique dans quelle mesure les revenus du GTNO proviennent de l'activité économique. L'augmentation de ce ratio indique que les revenus autonomes du GTNO croissent plus rapidement que l'économie, ce qui limite la flexibilité d'accroître les revenus sans ralentir la croissance économique.



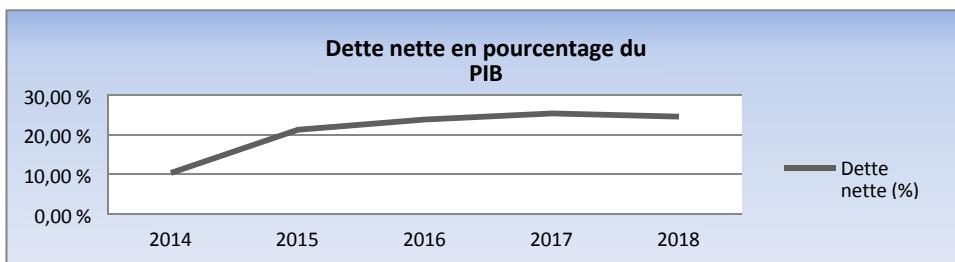
Comme le montre le graphique ci-dessus, les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB sont demeurés relativement stables au cours des cinq derniers exercices.

iii) Le ratio de la dette nette par rapport aux revenus totaux est un indicateur de la variation de la dette nette en proportion de l'évolution des revenus. Un ratio décroissant est favorable et indique que le rythme d'augmentation des revenus est plus rapide que le rythme d'augmentation de la dette nette. Un ratio moindre reflète une viabilité accrue, puisqu'il faudra moins de temps pour éliminer la dette nette.



La dette nette du GTNO a augmenté, passant de 45,67 % en 2017 à 46,90 % en 2018, principalement en raison d'une hausse des obligations liées aux PPP et des emprunts à court terme. Ce ratio augmente peu à peu au vu des revenus stables du gouvernement et de la hausse de sa dette.

iv) La dette nette en pourcentage du PIB des TNO est une mesure servant à calculer l'évolution de la dette par rapport à la croissance économique. Idéalement, le rythme de croissance de l'économie dépasse celui de la dette publique. Un ratio en baisse représente une amélioration soutenue de la situation financière.



Au cours de l'exercice 2018, la dette nette des TNO a diminué, passant de 25,31 % à 24,50 % du PIB.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le GTNO est sujet à des risques et à des incertitudes découlant de variables sur lesquelles il n'a aucun contrôle direct. Ces risques et incertitudes comprennent ce qui suit :

- changements dans les facteurs économiques, comme la croissance ou le ralentissement de l'économie, les prix des produits de base et des ressources non renouvelables, l'inflation, les taux d'intérêt, la concurrence des marchés, les changements démographiques, le revenu des particuliers et les ventes au détail;
- exposition au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité;
- changements liés aux transferts du gouvernement fédéral;
- utilisation des services publics;
- événements imprévus, comme une situation météorologique inhabituelle, une catastrophe naturelle ou tout autre sinistre;
- attaques malveillantes ou criminelles, de nature informatique ou physique, pouvant entraîner une interruption des activités, une atteinte à la protection de renseignements confidentiels et la perte ou l'endommagement d'information, d'installations et d'équipement;
- détermination et quantification des passifs environnementaux;
- facteurs susceptibles d'empêcher la livraison sécuritaire de produits et services;
- issues de litiges, d'arbitrages ou de négociations avec des tierces parties;
- changements dans les résultats comptabilisés lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus, comme il est mentionné dans la note 2 à la section I des Comptes publics;
- modification des normes comptables.

Le GTNO s'appuie sur les prévisions de banques et de sociétés privées pour formuler les hypothèses qui sous-tendent ses prévisions budgétaires, à la fois pendant l'élaboration du budget et tout au long de l'exercice.

Pour que le GTNO puisse relever ses défis de croissance et demeurer concurrentiel, il doit entretenir les éléments d'infrastructure territoriaux et investir dans ceux-ci en vue de soutenir sa croissance future.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Le GTNO participe actuellement à deux projets de PPP.

1. Lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie

Le GTNO a conclu une entente avec Northern Lights General Partnership (NLGP) le 30 octobre 2014 pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un câble de télécommunication à haute vitesse par fibre optique de 1 154 km reliant le lac McGill et Inuvik. Les travaux ont été achevés en mars 2017, et la mise en service du câble a débuté en juin 2017. NLGP se chargera de son exploitation et de son entretien jusqu'en 2037. Le coût total de la construction est de 95 millions de dollars. Les coûts d'exploitation et d'entretien du projet s'élèvent à 3 millions de dollars par année, soit un total de 64 millions de dollars sur la durée du contrat, avant indexation sur l'indice des prix à la consommation.

Le lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie contribuera à améliorer la prestation des programmes et services gouvernementaux, comme les soins de santé et l'éducation. Il offrira aussi de nouvelles occasions d'affaires, notamment dans les secteurs du commerce en ligne et des hautes technologies, et permettra l agrandissement de la station-relais pour satellites d'Inuvik.

(en milliers de dollars)	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Dépenses du projet					
GTNO	4 135	-	-	-	4 135
Partenaire privé	26 582	38 425	25 893	-	90 900
Dépenses totales	30 717	38 425	25 893	-	95 035
Portion des actifs mise en service			(66 212)	(28 823)	(95 035)
Coûts du projet – Portion non encore en service	35 935	69 235	28 823	-	-

2. Rénovation de l'hôpital territorial Stanton

Le GTNO a conclu une entente avec Boreal Health Partnership (BHP) le 22 septembre 2015 pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de son nouvel hôpital territorial. Les travaux devraient se terminer en novembre 2018, et BHP se chargera de l'exploitation et de l'entretien de l'hôpital jusqu'en 2048. Le coût total de la construction est de 292 millions de dollars; 60 % de ces coûts ont été financés par le GTNO, et 40 % par BHP. La partie financée par BHP devient payable à partir de la date de mise en service, et sera remboursée sur 30 ans. Une fois les travaux terminés, les coûts d'exploitation et d'entretien s'élèveront à 8 millions de

dollars par année, soit un total de 229 millions de dollars sur la durée du contrat, avant indexation sur l'indice des prix à la consommation.

Le projet de rénovation de l'hôpital territorial Stanton a été mis sur pied pour remplacer l'hôpital territorial Stanton existant, à Yellowknife. Il s'agit du plus gros projet entrepris par le GTNO à ce jour. Les résidents des TNO profiteront d'installations médicales à la fine pointe de la technologie qui répondent aux normes nationales en vigueur. Le nouvel établissement, d'une superficie de 280 000 pieds carrés, aura un service d'urgence et un laboratoire médical plus grands et mieux équipés; plus d'espace sera consacré au service d'imagerie diagnostique, et le fonctionnement général de l'hôpital sera soutenu par une technologie médicale améliorée. L'unité des soins ambulatoires, notamment les cliniques spécialisées, de soins de jour et de dialyse, aura aussi des locaux plus grands, tout comme les services de soutien, par exemple pour le traitement du matériel stérile et le génie biomédical.

(en milliers de dollars)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total au 31 mars 2018	Budget du projet
Dépenses prévues						
GTNO	27 000	68 200	56 900	à dét.	152 100	
Partenaire privé	13 700	37 400	35 400	à dét.	86 500	
Total des dépenses prévues	40 700	105 600	92 300		238 600	350 000
Portion des actifs mise en service	-	-	-			
Coûts du projet – Portion non encore en service	40 700	105 600	92 300			

Les PPP sont détaillés dans la section I des Comptes publics (notes 15 et 19).

3. Route toutes saisons Tłıchǫ

Le 11 janvier 2017, le gouvernement fédéral a annoncé le financement conditionnel de la route toutes saisons Tłıchǫ; le gouvernement du Canada paiera au plus 25 % des coûts de construction dans le cadre du programme de PPP Canada.

Les TNO comptent fortement sur la construction de routes toutes saisons pour adapter leur réseau de transport aux changements climatiques et assurer la fiabilité de leurs infrastructures. Ainsi, à la suite du remplacement de la portion sud de la route d'hiver qui dessert actuellement la région par une route toutes saisons, la région de Whatì sera accessible toute l'année, et les communautés de Gamèti et de Wekweètì seront accessibles plus longtemps.

Le projet favorisera la participation des entreprises du Nord. En effet, la construction et l'entretien de la route créeront des emplois et des occasions de formation pour les résidents des régions des Tłı̨chǫ et du Nord. Le contrat devrait s'étendre sur 29 ans, soit 4 ans pour la construction et 25 ans pour l'exploitation. L'identité du soumissionnaire retenu devrait être annoncée en novembre 2018, et le financement devrait être confirmé en février 2019.

(en milliers de dollars)	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	Total
Dépenses du projet					
GTNO	279	2 271	4 682	à dét.	7 232
Partenaire privé	-	-	-	à dét.	-
Total des dépenses prévues	279	2 271	4 682	à dét.	7 232
Portion des actifs mise en service	-	-	-		
Coûts du projet – Portion non encore en service	279	2 550	7 232	à dét.	

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES DANS LES COMPTES PUBLICS

Le tableau suivant dresse la liste des entités consolidées et indique la date de dépôt de leurs états financiers audités.

Entité	Échéance	Échéance prorogée	Date de dépôt
Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta	28 sept. 2017		4 août 2017
Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest	28 sept. 2017		18 sept. 2017
Conseil scolaire de division du Dehcho	28 sept. 2017		30 sept. 2017
Administration scolaire de district de Dettah	28 sept. 2017		21 sept. 2017
Administration scolaire de district de N'dilo	28 sept. 2017		15 sept. 2017
Conseil scolaire de division du Sahtu	28 sept. 2017		27 sept. 2017
Conseil scolaire de division du Slave Sud	28 sept. 2017		28 juill. 2017
Écoles catholiques de Yellowknife	28 sept. 2017		12 sept. 2017
Administration scolaire de district n° 1 de Yellowknife	28 sept. 2017		12 sept. 2017
Collège Aurora	28 sept. 2017	27 nov. 2017	22 nov. 2017
Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2018	28 août 2018	28 août 2018
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	29 juin 2018		26 juin 2018
Agence de services communautaires tlicho	29 juin 2018		29 juin 2018
Arctic Energy Alliance	29 juin 2018		19 juin 2018
Société d'hydro des TNO	29 juin 2018		26 juin 2018
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2018	28 août 2018	27 août 2018
Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2018	28 août 2018	28 août 2018
Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2018		13 juill. 2018
Office inuvialuit des eaux	29 juin 2018		15 juin 2018
Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2018		25 juin 2018
Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2018		31 mai 2018
Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2018		14 juin 2018